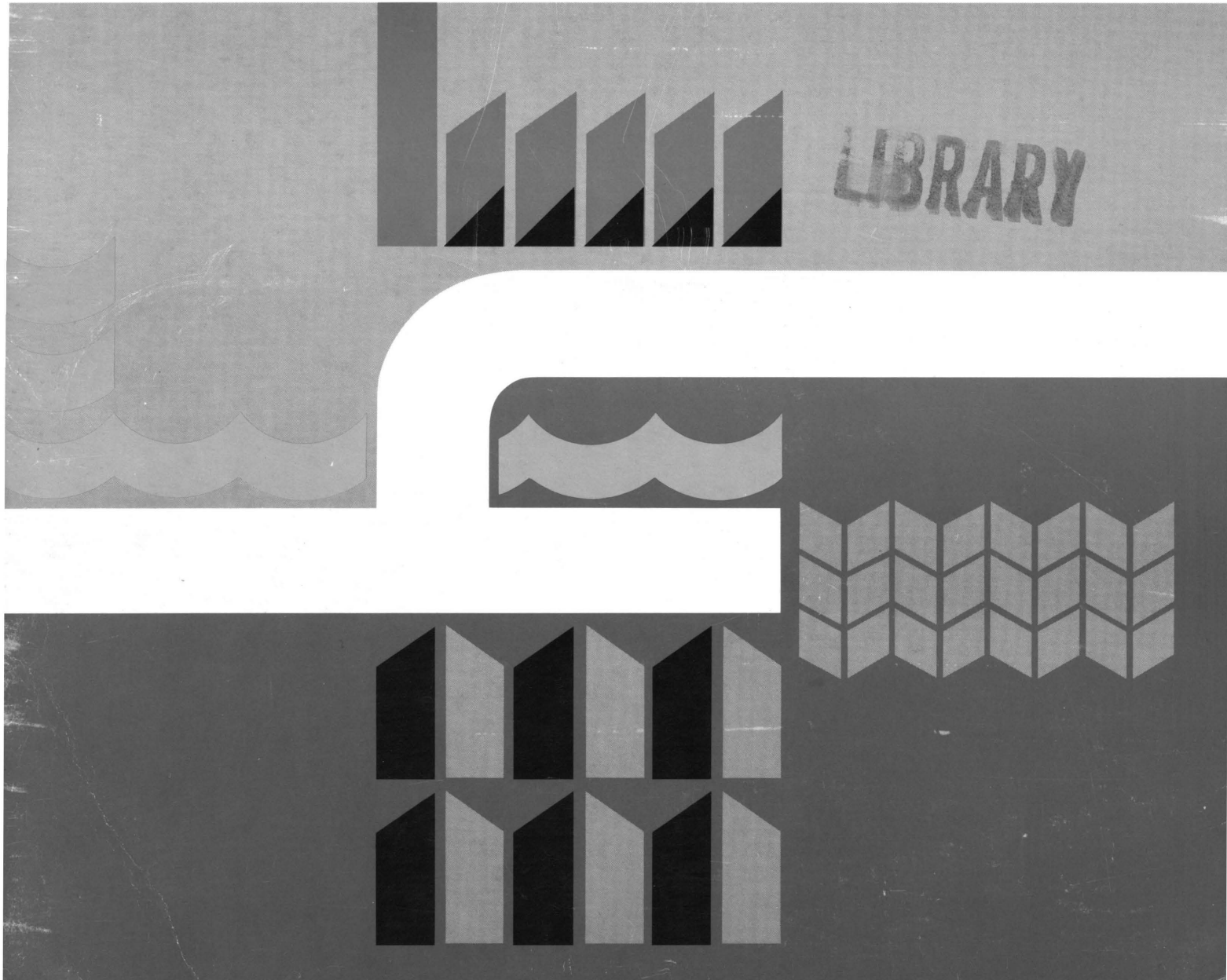


HAUTE-VOLTA

1960-1975

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
HAUTE VOLTA 1960-1975

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Direction Générale Développement

Le Fonds Européen de Développement a financé la construction de 50 écoles primaires comprenant 3 classes chacune.



SOMMAIRE

LA HAUTE-VOLTA ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	4
La Convention de Lomé	5
Les autres formes de coopération	9

LE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE-VOLTA	12
------------------------------------	----

LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	15
1. Développement de la production	17
2. Hydraulique rurale	24
3. Elevage	25
4. Développement des infrastructures routières	26
5. Développement social	29

RESUME DES PROJETS FINANCES PAR LE FED EN HAUTE-VOLTA 1960-1975	40
---	----

ANNEXES	
Données sur l'économie de la Haute-Volta	46
Superficie et population des Etats ACP	47
Cartes des Etats ACP	48
Fonds Européen de Développement - FED	
Bilan des décisions de financement au 31.12.1975 par secteur d'intervention	50
Bilan des décisions de financement au 31.12.1975 - Récapitulation tous pays	51

LA HAUTE-VOLTA ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

La Haute-Volta est, depuis 1958, associée à la Communauté Européenne. Les 18 Etats Africains et Malgache Associés à la Communauté allaient renouveler par deux fois cet accord : en 1963 avec la 1ère Convention de Yaoundé et en 1969 avec la 2ème Convention de Yaoundé. Cette association comportait trois aspects principaux :

- un aspect commercial consistant dans l'organisation d'une zone de libre échange entre la CEE d'une part et chacun des EAMA d'autre part, afin de faciliter le développement des échanges.
- un aspect financier consistant dans la création d'un Fonds Européen de Développement (FED), alimenté par des contributions budgétaires des Etats membres et destiné à financer des projets de développement dans les Etats Associés.
- des institutions communes permettant la gestion paritaire de l'Association : Conseil et Comité d'Association, Conférence Parlementaire, Cour Arbitrale.

Cette association a connu deux évolutions majeures.

D'une part, l'association CEE-EAMA avait été conçue dès l'origine comme un accord ouvert aux pays à économie comparable : une déclaration adoptée en 1963 à Yaoundé l'avait solennellement affirmé et, en mai 1972, l'Ile Maurice devenait le 19ème Etat Associé.

D'autre part, l'adhésion en janvier 1972 de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne a ouvert la possibilité à 21 pays indépendants du Commonwealth de devenir des partenaires de l'Europe élargie sur des bases au moins égales à celles déjà en application pour les 19 EAMA.

Une vaste négociation s'est donc ouverte le 25 juillet 1973 à Bruxelles entre une quarantaine de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Etats membres de la Communauté Européenne (CEE). Plusieurs pays ayant rejoint la négociation entre-temps, c'est finalement entre 46 Etats ACP et les 9 Etats membres de la CEE qu'a été signée, le 28 février 1975 à Lomé, la nouvelle Convention remplaçant la Convention de Yaoundé 2 venue à expiration le 31 janvier 1975 (1).

LA CONVENTION DE LOME

La Convention de Lomé représente un accord de coopération d'une ampleur inégalée puisque l'ensemble des 46 Etats ACP, qui englobe la quasi-totalité de l'Afrique noire indépendante, compte une population d'environ 268 millions d'habitants pour 250 millions dans la Communauté Européenne. Celle-ci est le premier partenaire commercial des ACP puisqu'elle a absorbé en 1974 69% de leurs exportations et fourni 58% de leurs importations.

Comme les précédents, le nouvel accord est ouvert aux pays à économie comparable à celles des ACP.

Quelles sont les principales dispositions de cette Convention ?

Globalement, on peut dire que la nouvelle Convention, tout en bénéficiant de l'acquis des précédentes associations, se caractérise par des évolutions très sensibles et aussi par des innovations fondamentales.

Le régime des échanges mis en place garantit, sans obligation de réciprocité, le libre accès des produits originaires des Etats ACP dans la Com-

munauté Européenne. Le principe de non-réciprocité constitue l'une des innovations majeures de la Convention et signifie que les Etats ACP ne sont pas tenus d'accorder aux produits originaires de la CEE un traitement préférentiel mais seulement de leur appliquer la clause de la nation la plus favorisée. A l'inverse, la Communauté a accordé l'exemption de droits et de restrictions quantitatives à la quasi-totalité des produits originaires des Etats ACP, soit 99,6% de leurs exportations vers la CEE en 1973. Ce traitement crée une préférence appréciable pour la plupart des produits exportés par les ACP et leur donne la même garantie pour l'ensemble de leurs produits industriels. La seule exception au libre accès total concerne certains produits agricoles exportés par les ACP (0,4% de leurs exportations totales vers la CEE en 1973) qui relèvent de la politique agricole commune de la CEE : dans ce cas, les Etats ACP bénéficient néanmoins d'un régime préférentiel par rapport aux pays tiers. Par ailleurs, des assouplissements sensibles ont été apportés aux règles d'origine applicables aux produits en provenance des Etats ACP.

Le sucre fait l'objet d'un protocole distinct dans la Convention de Lomé, conclu pour une durée indéterminée, et comportant un engagement mutuel d'achat et de livraison entre les ACP et la CEE, avec garantie de prix et de quantités.

La stabilisation des recettes d'exportation des Etats ACP constitue l'innovation majeure de la Convention de Lomé. Ce système – appelé STABEX – garantit aux pays qui sont largement dépendants des exportations de leurs produits de base, une stabilité de revenu en dépit des aléas de la production et des fluctuations de cours. Ce mécanisme s'applique à 12 produits ou groupes de produits : arachide, cacao, café,

(1) Voir carte des Etats ACP pages 48 et 49.

coco, coton, palmistes et produits du palmier, cuirs et peaux, produits du bois, bananes, thé, sisal brut, minerai de fer. Il assure les Etats ACP contre la baisse des recettes provenant de l'exportation d'un produit donné vers la CEE : en cas de baisse sensible des recettes d'exportation, la différence avec la moyenne des années précédentes est couverte par la Communauté, sous forme de dons pour les plus démunis, sous forme de crédits sans intérêts pour les autres. Cette garantie de stabilité des recettes d'exportation permettra à son tour la continuité des efforts de développement.

La coopération financière et technique bénéficiera, pour la période d'application de la Convention de Lomé – soit jusqu'au 1er mars 1980 – d'une enveloppe de 3.390 millions d'unités de compte européennes, soit environ 881 milliards de Francs CFA (1).

CONVENTION DE LOME : 4ème FED

	millions d'uc	milliards Fr. CFA
Subventions	2.100	546
Prêts spéciaux	430	111
Capitaux à risques	95	25
Stabilisation des recettes d'exportation	375	98
TOTAL FED	3.000	780
Prêts normaux B.E.I.	390	101
TOTAL CONVENTION DE LOME	3.390	881

Note : Dotations pour les Etats ACP uniquement. Les P.T.D.O.M. bénéficieront de 150 millions d'uc. sur le FED et de 10 millions d'uc. de prêts de la B.E.I.

De nombreuses innovations ont été apportées à la coopération financière et technique : mesures spéciales en faveur des Etats ACP les moins développés, coopération régionale accentuée, accroissement des responsabilités des ACP dans la gestion de l'aide, aide aux petites et moyennes entreprises nationales et aux micro-réalisations. L'accent est mis, d'autre part, sur la coopération industrielle qui sera axée sur le développement des industries des ACP et leur diversification, sur le transfert et l'adaptation des technologies. La gestion de ce nouveau type de coopération sera assurée par un Comité de coopération industrielle ACP-CEE, assisté d'un Centre pour le développement industriel.

Sur le plan institutionnel, la Convention de Lomé sera gérée en commun par une conférence ministérielle paritaire, le Conseil des Ministres ACP-CEE, assisté d'un Comité des Ambassadeurs. Il y aura en outre une Assemblée parlementaire consultative.

(1) L'unité de compte européenne (u.c.) est désormais définie par rapport à un "panier" de toutes les monnaies de la Communauté. Le cours de chacune des monnaies de la Communauté par rapport à l'u.c. est calculé chaque jour par la Communauté. Au 21.10.75, 1 u.c. valait 260,15 Fr. CFA.

LA HAUTE VOLTA ET LA CONVENTION DE LOME

Parmi les dispositions de la Convention de Lomé, la coopération financière et technique présente un intérêt majeur pour la Haute Volta, étant donné sa situation économique. En effet, les besoins de la Haute Volta feront l'objet, conformément à l'article 48 de la Convention, d'une attention particulière puisque la Haute Volta fait partie des 24 Etats ACP les moins développés qui bénéficient de mesures spéciales pour réduire les obstacles spécifiques qui freinent leur développement. Cela signifie en premier lieu que les financements accordés seront importants et de préférence non remboursables. Par ailleurs la Haute Volta peut s'attendre à un traitement particulièrement favorable dans les domaines suivants :

- assistance technique pour la réalisation des projets à financer par la Communauté
- prise en charge de manière temporaire et dégressive des frais de fonctionnement ou de réparations importantes des projets financés par le FED
- actions de formation du personnel et des cadres pour les services économiques et administratifs
- appui au développement des petites et moyennes entreprises
- micro réalisations en faveur des collectivités rurales
- application prioritaire de la promotion de la coopération régionale (financement de projets intéressant la Haute Volta et des Etats voisins)

Il est prévisible que la coopération entre la Haute Volta et la Communauté Européenne entre 1976 et 1980, période d'application de la Convention de Lomé, continuera d'accorder une place importante aux projets intégrés de développement rural et à des aménagements hydro-agricoles. La Haute-Volta compte aussi sur la participation de la Communauté à la construction du chemin de fer qui reliera Ouagadougou à Tambao où se situe le gisement de manganèse.

La Haute Volta est aussi concernée par le système "STABEX" (stabilisation des recettes d'exportations) qui s'appliquera aux exportations de coton et d'arachides vers la CEE qui représentaient 17 et 11% respectivement dans les exportations totales de 1972. En cas de baisse des recettes provenant des exportations de ces deux produits vers la Communauté Européenne, celle-ci fournira à la Haute Volta un transfert financier calculé de telle sorte que ces recettes ne tombent pas en dessous de la moyenne des quatre années précédentes. Dans le cas de la Haute Volta, ce transfert ne sera pas remboursable.

LES CONTRIBUTIONS AUX QUATRE FED (1)

	FED 1 (3)			FED 2 (3)			FED 3 (3)			FED 4 (4)		
	millions d'uc	milliards F.CFA	%	millions d'uc	milliards F.CFA	%	millions d'uc	milliards F.CFA	%	millions d'uc	milliards F.CFA	%
BELGIQUE	70,00	19,4	12,04	69,0	19,2	9,45	80,0	22,2	8,89	196,9	51,2	6,25
ALLEMAGNE	200,00	55,6	34,41	246,5	68,5	33,77	298,5	82,9	33,16	817,4	212,5	25,95
FRANCE	200,00	55,6	34,41	246,5	68,5	33,77	298,5	82,9	33,16	817,4	212,5	25,95
ITALIE	40,00	11,1	6,88	100,0	27,8	13,70	140,6	39,1	15,62	378,0	98,3	12,00
LUXEMBOURG	1,25	0,4	0,22	2,0	0,5	0,27	2,4	0,7	0,28	6,3	1,6	0,20
PAYS BAS	70,00	19,4	12,04	66,0	18,3	9,04	80,0	22,2	8,89	250,4	65,1	7,95
DANEMARK	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	19,7	2,40
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	589,1	153,2	18,70
IRLANDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,9	4,9	0,60
TOTAL FED	581,25	161,5	100,00	730,0	202,8	100,00	900,0 (2)	250,0 (2)	100,00	3.150,0	819,0	100,00
B.E.I.	-	-	-	70,0	19,4	-	100,0	27,8	-	400,0	104,0	-
total général	581,25	161,5	-	800,0	222,2	-	1.000,0	277,8	-	3.550,0	923,0	-

Notes :

- (1) Y compris les dotations pour les pays, territoires et départements d'outre-mer (P.T.D.O.M.).
- (2) En 1972, 5 millions d'u.c., soit 1,4 milliards F.CFA ont été ajoutés à cette dotation, en raison de l'adhésion de l'Iles Maurice à la 2ème Convention de Yaoundé.
- (3) La valeur de l'unité de compte était égale à la valeur de un dollar.
- (4) L'unité de compte européenne (u.c.) est désormais définie par rapport à un "panier" de toutes les monnaies de la Communauté. Le cours de chacune des monnaies de la Communauté par rapport à l'u.c. est calculé chaque jour par la Communauté. Au 21.10.75. 1 u.c. valait 260,15 F.CFA.

LES AUTRES FORMES DE COOPERATION

Indépendamment de la Convention de Lomé, la Communauté Européenne a élargi le champ géographique ainsi que les modalités de l'aide qu'elle apporte aux pays en voie de développement. La Haute Volta est aussi concernée par les autres volets de la politique communautaire de coopération et principalement par l'aide alimentaire et par le "fonds d'urgence".

L'aide alimentaire

Depuis 1968, l'équivalent de près de 1,2 milliard de dollars a été fourni par la Communauté Européenne, au titre de l'aide alimentaire, à des pays du Tiers Monde victimes de catastrophes naturelles ou dont le déficit nutritionnel est particulièrement important. Le programme d'aide alimentaire, indépendant des Conventions de Yaoundé ou de Lomé, concerne l'ensemble des pays en voie de développement et repose sur la Convention internationale sur les céréales conclue en 1967, à l'issue du "Kennedy Round". La Communauté Européenne s'était alors engagée à fournir annuellement 1.035.000 tonnes de céréales. Cette contribution est passée à 1.278.000 tonnes en 1973/74 à la suite de l'élargissement de la Communauté.

En outre, les "Neuf" ont étendu, de façon autonome, leur aide à d'autres produits : lait en poudre, butteroil, sucre, poudre d'œufs. Des discussions sont actuellement en cours en vue d'améliorer le programme communautaire d'aide alimentaire en basant notamment celui-ci sur des engagements pluri-annuels permettant de donner des assurances plus précises aux pays bénéficiaires.

L'aide accordée par la CEE à la Haute-Volta pour lutter contre la sécheresse

La Communauté Européenne a tenu à faire un effort particulier pour aider la Haute Volta et les autres Etats associés du Sahel à lutter contre les conséquences de la sécheresse qui s'est abattue sur eux en 1972 et 1973. Au total, 5,2 milliards de frs. CFA (environ 20 millions u.c.) ont été affectés à cette aide dont 3,7 milliards pour l'aide alimentaire et 1,5 milliards pour l'aide d'urgence.

- L'aide alimentaire de la CEE a porté sur les quantités suivantes :

1973	19.900 tonnes de céréales
	1.800 tonnes de poudre de lait
	Total : 1,2 milliards de frs. CFA

1974	15.000 tonnes de céréales
	2.600 tonnes de poudre de lait
	1.800 tonnes de butteroil
	Total : 2,5 milliards de frs. CFA

Les transports de vivres ont été payés par la CEE jusqu'aux lieux de distribution c'est-à-dire les centres les plus éloignés à l'intérieur du pays.

- En 1975, la Communauté a décidé d'attribuer à la Haute Volta 800 tonnes de butteroil et 2.000 tonnes de poudre de lait. La situation alimentaire du pays s'était en effet considérablement améliorée et ne nécessitait plus de livraisons de céréales.
- Les aides d'urgence de la Communauté ont commencé avec un premier programme de 310 millions de frs. CFA financé par le FED au titre de l'article 20 de la Convention de Yaoundé qui prévoyait des aides pour situation exceptionnelle.

- Le FED a pris en charge les actions suivantes :
- Participation aux frais de transport intérieur et de distribution de 5.000 tonnes de céréales provenant de l'aide alimentaire communautaire.
 - Fourniture d'une alimentation complémentaire pour le bétail par l'achat de 5.000 tonnes de sous-produits industriels permettant de toucher 100.000 bovins.
 - Renforcement de la protection sanitaire du bétail par une campagne de vaccination contre la peste et la péripneumonie. Cette intervention prévoit : l'achat de matériel roulant, l'achat de 4.000.000 de doses de vaccins, le fonctionnement des équipes mobiles de vaccination.
 - Dégrèvement des taxes sur le bétail pour les éleveurs sinistrés.

En janvier 1974, la CEE a accordé à la Haute Volta "une aide spéciale Sahel" d'un montant de 1,2 milliards de frs. CFA financé sur son budget interne.

Un programme à court terme a permis d'intervenir dans les domaines suivants :

- aide au transport de l'aide alimentaire
- magasin de stockage des céréales : 3.000 m² de hangars à Dori
- réfection des pistes DORI-SEBBA et TATARKO-BOGANDE
- programme semencier : mise en service des 3 stations de multiplication de semences sélectionnées à SARIA, KAMBOINSE et MOSTEDO; distribution de semences aux agriculteurs
- programme de développement des cultures vivrières, intensification de la production par une subvention des engrais et l'équipement en bâtiments et matériaux pour les services de protection des végétaux (base phyto-

sanitaire de GOROM-GOROM)

- création d'un atelier de forage : achat de matériel technique de forage, réalisation de 52 forages dans la zone du Sahel.
- programme "sauvetage du cheptel" : continuation et renforcement des actions alimentaires et sanitaires entreprises en 1973
- aide aux populations sinistrées par le dégrèvement des impôts ruraux.

Le "Fonds d'urgence"

C'est en mars 1974, au moment de la "crise du pétrole", que la Commission des Communautés Européennes propose aux pays riches la création d'un Fonds mondial de 3 milliards de dollars pour assister les pays du Tiers-Monde les plus affectés par la crise économique. La contribution de la Communauté devrait s'élever à 500 millions. L'idée fait son chemin et quelques semaines plus tard, l'assemblée extraordinaire de l'ONU sur les matières premières et le développement décide des mesures spéciales d'urgence en faveur de ces pays.

En octobre 1974, le Conseil des Ministres de la Communauté décide que celle-ci participera, dans un premier temps, pour 150 millions de dollars à cette opération. En avril 1975, le Conseil a décidé d'allouer une 2ème tranche d'un montant de 100 millions.

Un programme additionnel d'aide alimentaire de 42 millions de dollars et les versements bilatéraux des Etats membres complètent la contribution de la Communauté qui se monte ainsi à 500 millions de dollars. Sur ces deux premières tranches, 4 millions de dollars ont été affectés à la Haute Volta.

L'action de la Communauté en faveur de la promotion du Tiers Monde s'est donc considérablement diversifiée depuis 1958. La Communauté

a passé des accords commerciaux avec plusieurs pays du bassin méditerranéen. Elle négocie des accords de coopération avec les pays du Maghreb, coopère dans le domaine commercial avec des pays de l'Amérique latine et d'Asie et a mis en application le système communautaire de préférences tarifaires généralisées.

Toutefois dans un grand nombre de pays en voie de développement parmi les plus démunis, l'aide financière reste encore le moyen privilégié de la coopération.

L'aide du Fonds Européen de Développement demeure donc primordial pour la Haute Volta. Alors que le quatrième FED va démarrer en 1976 il semble donc utile de dresser le bilan de l'action du FED en Haute Volta depuis 1960.

LE DEVELOPPEMENT DE LA HAUTE VOLTA

Située dans la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, la Haute Volta est économiquement défavorisée par sa situation géographique et climatique :

- elle comprend de vastes zones désertiques ou semi désertiques au Nord et des sols généralement pauvres sur le plateau central, qui est surpeuplé (60 hab./km²). Les terres assez fertiles concentrées dans les vallées des Volta et de la Comoë et partiellement désertées en raison de l'onchocercose
- situé entre les isohyètes 500 et 1300, le pays a une pluviométrie très irrégulière et insuffisante surtout dans la zone sahélienne du Nord.
- l'enclavement du pays implique des distances de transport élevées jusqu'aux ports maritimes : la distance minimum de la côte est de 500 km. dans le Sud Ouest. Les grandes liaisons à partir de Ouagadougou sont le chemin de fer vers Abidjan (1147 km. et la route vers Lomé (977 km.) et Accra (846 km.). Cela signifie que les produits importés indispensables au développement agricole (machines, engrais) sont plus coûteux, tandis que les exportations agricoles doivent supporter les handicaps des coûts de transport.

Le secteur primaire traditionnel conserve toujours un poids prépondérant en Haute Volta, puisqu'il intéresse 94% de la population et représente 45% du PIB. 54% de la production agricole est constitué par la culture vivrière qui ne suffit pourtant pas, certaines années, à nourrir la population : le déficit en céréales a été estimé à ± 100.000 T. pendant les années de sécheresse.

Face à cette situation particulièrement défavorable, le gouvernement voltaïque s'est efforcé de mettre sur pied une politique d'investissements publics cohérente. Le plan pour la période

1972-76 donnait encore plus que le plan précédent, une priorité au secteur productif et tout particulièrement au secteur rural : les autorités voltaïques recherchent à la fois l'autosuffisance alimentaire (augmentation aussi bien de la qualité que de la quantité produite) par le développement des cultures vivrières (notamment le riz qui devrait progresser de 10% l'an), la diversification agricole à partir de cultures déjà existantes telles que le coton, l'arachide et le sucre et la transformation industrielle de certains de ces produits.

Le plan consacre également un effort particulier à l'élevage qui représente environ la moitié des recettes d'exportation.

Les troupeaux ont subi de sérieuses pertes pendant les années de sécheresse, aussi le plan ne vise-t-il pas tellement à l'augmentation du cheptel afin de "respecter les disponibilités fourragères" mais à l'accroissement de la productivité. Des actions sont actuellement entreprises avec l'aide notamment de la Communauté et de la Banque Mondiale dans les domaines de l'infrastructure, de la protection sanitaire et de l'hydraulique pastorale.

La priorité accordée au secteur de la production rurale et de l'élevage va s'élargir à celui plus vaste de l'ensemble du secteur primaire avec la mise en exploitation du gisement de manganèse de Tambao. Il s'agit d'un minerai d'une teneur de 55%, l'une des plus fortes du monde. 12 millions de tonnes de manganèse pourront alimenter une production annuelle de 600.000 tonnes pendant vingt ans.

Pour ce faire un chemin de fer de 375 km devrait être construit pour relier Tambao, situé au Nord-Est du pays, à la ligne actuelle Ouagadougou-Abidjan. Grâce au chemin de fer le gouvernement voltaïque compte pouvoir exploi-



La modernisation rurale dans l'O.R.D. de la Comoé a porté notamment sur l'amélioration des cultures d'arachide, de coton et de riz.



REPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS SUR LES 3 FED EN HAUTE-VOLTA (1960-1975)

	FED 1			FED 2			FED 3			TOTAL		
	milliards CFA	millions u.c.	%	milliards CFA	millions u.c.	%	milliards CFA	millions u.c.	%	milliards CFA	millions u.c.	%
DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	3,7	14,7	52,3	1,8	6,7	21,5	3,6	13,4	29,0	9,1	34,8	33,0
Industrialisation	-	-	-	0,3	1,2	3,8	2,2	8,3	18,0	2,5	9,5	9,0
Production rurale	3,7	14,7	52,3	1,5	5,5	17,7	1,4	5,1	11,0	6,6	25,3	24,0
INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	0,1	0,7	2,5	4,4	16,6	53,1	3,9	14,8	32,0	8,4	32,1	30,4
Routes et Ponts	0,1	0,7	2,5	4,4	16,6	53,1	3,9	14,8	32,0	8,4	32,1	30,4
DEVELOPPEMENT SOCIAL	3,2	12,7	45,2	1,4	5,2	16,7	3,2	12,0	26,0	7,8	29,9	28,3
Enseignement	1,2	4,9	17,4	0,5	1,9	6,1	2,6	9,6	20,8	4,3	16,4	15,5
Santé	1,2	4,6	16,4	0,1	0,4	1,3	-	-	-	1,3	5,0	4,7
Hydraulique, Edilité, Habitat	0,8	3,2	11,4	0,8	2,9	9,3	0,6	2,4	5,2	2,2	8,5	8,1
AIDES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-	0,8	2,9	6,3	0,8	2,9	2,8
DIVERS	-	-	-	0,7	2,7	8,7	0,8	3,1	6,7	1,5	5,8	5,5
TOTAL	7,0	28,1	100	8,3	31,3	100	12,3	46,2	100	27,6	105,6	100

ter d'autres ressources minières de la région dont notamment le gisement de calcaire de Tin Hrassan situé à 30 km de Tambao. Enfin le chemin de fer devrait contribuer à accélérer le développement de toute la région du Liptako-Gourma auquel sont également intéressés le Niger et le Mali.

Par ailleurs les perspectives qui s'ouvrent dans le cadre du très vaste projet d'aménagement des vallées des Volta, lié à l'éradication de l'onchocercose, sont prometteuses. L'utilisation optimale des potentialités agricoles de l'Ouest et du Sud Ouest du pays freinerait l'exode des travailleurs souvent les plus dynamiques vers les pays côtiers. Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine (15 à 20 ans) qui devrait permettre la réinstallation de plusieurs centaines de milliers

de paysans. Il est évident qu'elle ne pourra se réaliser qu'avec le concours financier de la communauté internationale.

LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

En quinze ans, le Fonds Européen de Développement a accordé à la Haute-Volta plus de 105 millions d'unités de compte (soit près de 27,6 milliards de frs. CFA) dont la quasi totalité sous la forme de dons, représentant près de 40% de l'aide publique totale reçue par la république voltaïque pendant cette période.

MODE DE FINANCEMENT

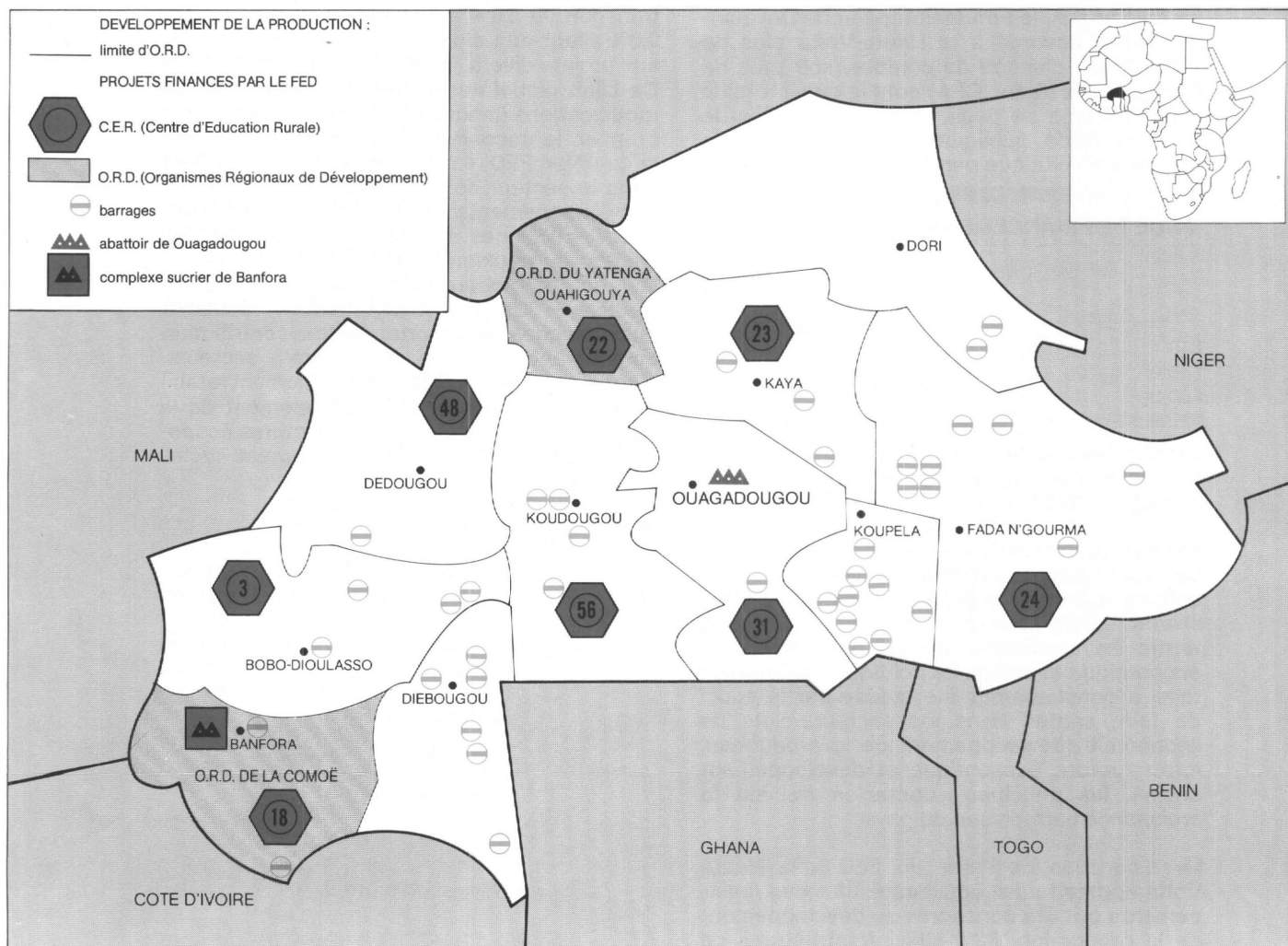
	Subventions	Prêts à conditions spéciales	Bonifications d'intérêts
FED 1	100 %	–	–
FED 2	100 %	–	–
FED 3	87,3%	12,07%	0,62%

La Communauté finançant uniquement des projets d'investissement qui lui ont été transmis par ses associés, il est clair que l'intervention communautaire s'est adaptée au fur et à mesure à la politique voltaïque de développement. Cette politique visait avant tout à développer l'agriculture et à doter le pays du minimum d'infrastructures de base pour assurer à plus long terme les conditions de son développement économique et social. La politique communautaire a constamment été guidée par le souci de faire sauter, dans les secteurs-clefs de l'économie (développement de la production, infrastructure économique et développement social), les principaux obstacles freinant la croissance harmonisée du pays.

La répartition de l'aide du FED à la Haute Volta apparaît ainsi équilibrée : 33% des financements ont été consacrés au développement de la production, 30% aux infrastructures de

transport et 28% au développement social – 2,8% allant aux aides exceptionnelles et 5,5% aux projets divers.

Ce bilan global ne montre cependant pas les modifications importantes intervenues entre le premier, le second et le troisième FED. Ainsi, le premier FED est intervenu principalement dans le secteur de la production rurale – 52% des engagements – et du développement social – 45% des engagements. En revanche, l'action du deuxième FED a porté en premier lieu sur la modernisation de l'infrastructure routière – 53% des engagements – réduisant en conséquence l'importance de la contribution communautaire dans les autres secteurs. Quant au troisième FED, il a partiellement rétabli l'équilibre : 29% pour le développement de la production, 32% pour les infrastructures économiques et 26% pour le développement social.



1. DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'importance prépondérante de l'agriculture dans l'économie voltaïque en fait le secteur prioritaire de la politique de développement du gouvernement.

L'agriculture occupe près de 95% de la population active, elle est à la base de la grande majorité des exportations (bétail, coton, arachide...). Elle rend possible une amorce d'industrialisation par la fourniture des matières premières indispensables.

C'est donc dans ce domaine que les autorités de Ouagadougou s'efforcent de créer les conditions de base à un développement économique et social en profondeur. Différents types d'actions importantes ont été réalisés avec la contribution du FED : la modernisation du secteur rural, l'extension de l'équipement hydraulique, le développement de l'élevage et la création d'un complexe agro-industriel.

Modernisation rurale

Les conditions naturelles de la Haute Volta se prêtent mal à un développement agricole rapide : climat sévère, pauvreté des sols, insuffisance des pluies et irrégularité des précipitations. Malgré une émigration – temporaire ou définitive – importante, l'alimentation des populations n'est pas toujours assurée. Pour résoudre ce problème alimentaire crucial des exploitants accordent la priorité absolue aux cultures vivrières (9/10 des superficies). Il s'agissait donc pour les autorités voltaïques de réserver une nette priorité aux investissements agricoles. Les actions entreprises depuis plus de dix ans sont fondées sur deux structures principales : les organismes régionaux de développement (ORD) et les centres de formation des jeunes agriculteurs.

LES ORGANISMES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Pour faciliter la mise en œuvre d'une politique agricole destinée aux milieux traditionnels et éviter les inconvénients d'une centralisation excessive, le gouvernement voltaïque a créé au niveau des grandes régions économiques du pays, des établissements publics, dotés de l'autonomie financière et de gestion, qui réunissent en un seul organe toutes les forces et toutes les compétences techniques disponibles pour le développement régional.

A cet effet, 44 circonscriptions administratives ont été réorganisées en 11 régions, dotées d'un ORD.

Le FED s'est associé à ces efforts en participant au lancement de deux de ces ORD dans la région du Yatenga et dans la région du Sud-Ouest. En fait c'est sur ces deux régions – l'une plus "riche" que l'autre – que la Communauté Européenne a fait porter la plus grande partie de son effort d'aide à l'agriculture voltaïque. Les ORD en effet constituent la structure d'accueil idéale pour les projets du FED car elles permettent de coordonner, d'"intégrer", les différentes actions. Il convient toutefois de préciser que certains projets visant au développement de l'agriculture voltaïque ont dépassé le simple cadre géographique des ORD pour couvrir une partie plus importante du pays, quand ce n'est pas le pays tout entier : hydraulique rurale, lutte contre la peste bovine, campagne nationale de traitement des semences et de conservation des récoltes...

Mise en valeur de la région du Yatenga :

Cette région représente une superficie de 12.000 km² pour une population particulièrement dense de 550.000 habitants. Elle groupe ainsi plus de 10% de la population sur environ 4,5% du terri-



Travaux anti-érosifs dans l'O.R.D. du Yatenga :
retenues de pierres et fossés.

toire du pays. La densité dans certaines zones atteint des taux de 80 h/km². Or surpeuplé par rapport aux possibilités d'un sol particulièrement appauvri et handicapé par l'insuffisance des précipitations, le Yatenga constitue, pour des raisons historiques et sociales, une région qui préoccupe particulièrement le gouvernement de la Haute-Volta.

Si les facteurs naturels ne permettent pas d'envisager un développement très important de cette région, il reste cependant possible d'arriver à un rapport plus équilibré des hommes et des ressources en agissant sur certains facteurs naturels (contrôle de la dégradation des sols – conservation de l'eau) et en faisant évoluer techniquement les exploitations traditionnelles des agriculteurs et des éleveurs.

Dans une première phase, le FED a financé pour plus d'un milliard de frs. CFA, une action anti-érosive sur une superficie totale de 180.000 ha. dont 120.000 directement intéressés. Grâce à cette action, 28.000 km. de fossés anti-érosifs, 97.000 m³ de cordons de retenues de pierres, 1.617 diguettes et 23 barrages en terre anti-érosifs ont été réalisés.

Les résultats peuvent être appréciés favorablement. En effet, les ouvrages sont entretenus avec soin et régularité, ce qui témoigne de l'intérêt et de la compréhension des cultivateurs pour le projet.

Cette action sur les facteurs naturels réalisée, les autorités voltaïques se sont attaquées à la modernisation des techniques culturales traditionnelles, et cela par le biais d'une action d'encadrement et de vulgarisation confié à un organisme régional de développement.

Dès mars 1965, le FED a apporté son concours au lancement de l'ORD du Yatenga. En 1970, un financement sur le 3ème FED est venu com-



pléter et prolonger les opérations. Le concours de la Communauté Européenne se monte au total à 479 millions de frs. CFA. Les actions entreprises depuis dix ans consistent essentiellement à

- la mise à la disposition de l'ORD de moyens matériels et d'une équipe d'experts techniques chargés d'assister la direction et de former le personnel voltaïque de relève.
- améliorer la productivité par la vulgarisation de thèmes cultureux simples (utilisation de fongicides et de fertilisants minéraux, sélection des semences, utilisation de la culture attelée)
- organiser la commercialisation et l'approvisionnement en facteurs de production.

Les effets du projet doivent être appréciés par rapport à l'augmentation de la production totale et à l'accueil réservé par les cultivateurs aux différents thèmes cultureux diffusés. Or ce bilan est difficile à dresser car il a été considérablement perturbé par les sécheresses successives.

Avant ces années de sécheresse la production avait pourtant augmenté de façon encourageante (de 1966/67 à 1968/69 mil et sorgho : + 20%; arachides : + 20%; sesame : + 51%; coton : + 38%). Si la plupart des thèmes diffusés ne touchent encore qu'une partie relativement réduite de la population, la désinfection des semences est aujourd'hui pratiquée par environ 60% des cultivateurs. Il s'agit d'une action de longue haleine dont les résultats satisfaisants se font nécessairement attendre.

Mise en valeur de la région du Sud-Ouest :

La région du Sud-Ouest – 19.000 km² environ de superficie et 150.000 habitants – est considérée comme la région la plus favorisée de la Haute Volta. Elle possède des sols profonds, jouit d'une pluviométrie supérieure à 1200 mm/an. La

densité de la population est très faible. Les facteurs qui, ailleurs, limitent la production (appauvrissement des sols du à l'érosion et la surexploitation, manque d'eau) sont ici sensiblement atténués. Cependant les sols sont pauvres en matière organique et dans certains cas inondés par les crues des fleuves en saisons des pluies.

Dés 1967, la Communauté a participé au lancement d'une action de vulgarisation et d'encadrement dans le cadre du nouvel organisme régional de développement, l'ORD de Banfora. Comme dans la région de Yatenga, il s'agissait de moderniser les techniques traditionnelles d'exploitation par la mise en œuvre de moyens analogues.

En 1971, une décision de financement a permis de poursuivre les opérations. Au total, le FED a consacré 888 millions de frs. CFA à cette région, ce qui a permis :

- la mise en place de la structure régionale et la formation du personnel de l'ORD. Les cadres européens ont en effet été progressivement remplacés par des cadres voltaïques.
- l'augmentation et l'amélioration de la production des cultures traditionnelles surtout de l'arachide et du riz. Il est vrai que cette région se prête particulièrement à l'extension des cultures de rentes avec recours à des techniques culturales plus poussées telles que l'utilisation rationnelle d'engrais et l'utilisation de la culture attelée dont les résultats sont particulièrement encourageants. C'est dans cette région aux sols riches et aux disponibilités en eau importantes que le gouvernement voltaïque a implanté un premier complexe agro-industriel et compte poursuivre une politique d'industrialisation basée sur une agriculture moderne.

LE COMPLEXE SUCRIER DE BANFORA



Le 28 janvier 1975 était inauguré le complexe de Banfora. Cette réalisation constitue le premier complexe agro-industriel du pays et, à bien des égards, un projet exemplaire. S'inscrivant dans le cadre de la politique voltaïque d'augmentation et de valorisation de la production rurale, ce projet comporte deux parties : création d'une plantation industrielle de 2.250 ha de canne et réalisation d'une sucrerie-raffinerie de 20.000 t. de sucre pour le traitement de la canne produite, ce qui correspond aux prévisions portant sur la consommation de sucre de la Haute-Volta en 1980 (consommation effective en 1971 : 13.000 t.).

La ville de Banfora, près de laquelle est réalisé le projet, disposait déjà d'une agglomération (d'une capacité de 15.000 t.) fonctionnant à partir de sucre importé et que pourra alimenter désormais la sucrerie-raffinerie. Le complexe de Banfora permet donc de diminuer les importations voltaïques et accélérera le développement du Sud-Ouest par la création de 870 emplois permanents et 530 emplois saisonniers, soit une population directement intéressée de 10.000 personnes.

Selon les prévisions, le sucre de Banfora pourra être mis sur le marché voltaïque à un coût sensiblement inférieur à celui du sucre importé.

Le gouvernement voltaïque envisage d'ailleurs de promouvoir la consommation de sucre granulé et même de sucre brut, moins coûteux à la production et donc plus accessible à un grand nombre de consommateurs. Ceci correspondrait par ailleurs à une nette amélioration du niveau nutritionnel de la population. L'installation de l'adduction d'eau destinée à l'irrigation de la plantation et au fonctionnement de l'usine (au total 23 km. de canaux) a demandé à elle seule un investissement de 900 millions de frs. CFA, soit la totalité de la subvention du FED. Détail original : la bande de terre entourant la plantation à titre de protection contre l'incendie sera exploitée en cultures vivrières intensives par les paysans de la région. La production de canne atteindra à partir de 1978,

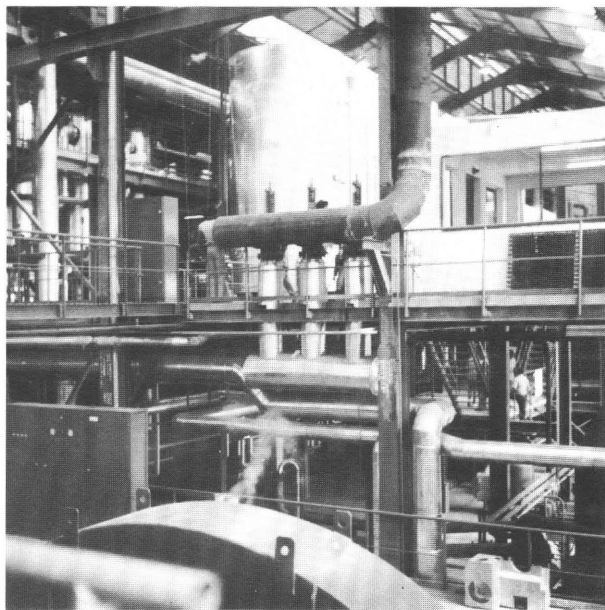
les 200.000 tonnes par an, nécessaires à l'alimentation de l'usine. Le projet est mis en œuvre par la SOSUHV, société anonyme de droit voltaïque, avec l'aide pendant dix ans, d'une société technique spécialisée dans la gestion industrielle et technique de ce type d'opérations.

Les premiers résultats sont encourageants. A l'issue de la récolte achevée en mai 1975, les prévisions de rendements apparaissent satisfaisantes par rapport aux estimations initiales (90 tonnes/ha ayant, à la transformation, un rendement de 10%).

Signe favorable, la SOSUHV envisage déjà une extension qui porterait la plantation à 4.000 ha et la capacité annuelle de la sucrerie à 30.000 tonnes.

Soulignons que cette société sera purement voltaïque dans quelques années et pourra procéder de façon autonome à la réalisation de ses projets, après avoir bénéficié de l'assistance technique et financière européenne. Il s'agit donc là d'un intéressant modèle de coopération entre le gouvernement, les firmes privées voltaïques et étrangères et la Communauté Européenne.

Le financement du projet (5 milliards de frs. CFA non compris la partie amenée de l'eau) a fait appel, en plus de l'aide communautaire, à diverses sources de financement : capital propre de la SOSUHV, prêts à long terme du FAC et de la Caisse Centrale de Coopération Economique (France), crédits bancaires à moyen et court termes. Le prêt FED est du type "à deux étages" : la Commission prête 1,4 milliards de frs. CFA (5,04 mio uc.) à la République de Haute-Volta pour 24 ans - dont 10 ans de franchise - avec un intérêt de 1%, et la République de Haute-Volta reprête la même somme à la SOSUHV avec les mêmes conditions de durée et de franchise mais à un intérêt de 2%. La différence entre les deux taux d'intérêt doit permettre au gouvernement voltaïque de diminuer le prix du sucre pour le consommateur, l'intérêt à payer par la société ayant été fixé à un niveau supportable par celle-ci.



LA FORMATION DES JEUNES AGRICULTEURS

La formation des jeunes agriculteurs est le complément indispensable des actions entreprises dans le cadre des ORD; les autorités voltaïques lui accordent une priorité absolue. C'est ainsi qu'un effort considérable a été entrepris pour la ruralisation de l'enseignement primaire, l'enseignement traditionnel n'étant pas pour autant supprimé. Mais il est clair que dans un pays comme la Haute-Volta il n'était pas possible – pour des raisons financières – ni souhaitable – faute de débouchés –, d'étendre à tous les enfants scolarisables l'enseignement primaire classique. L'enseignement rural est parfaitement adapté aux conditions du pays. Une formation abrégée – 3 ans – et peu coûteuse permet aux jeunes ruraux de participer pleinement au développement de leur pays.

Dès 1961, la Communauté Européenne a participé à cette nouvelle expérience en finançant 225 centres d'éducation rurale (CER) soit plus de 40% des centres existants. 780 CER ont été créés jusqu'à maintenant groupant 27.000 élèves dont 3.000 jeunes filles.

Les CER poursuivent un triple objectif :

- donner une formation professionnelle aux jeunes ruraux pour créer une nouvelle catégorie de paysans
- préparer et suivre leur insertion dans leur milieu et donc freiner l'exode rural
- assurer la promotion des meilleurs d'entre eux qui deviendront ainsi d'efficaces propagateurs des techniques nouvelles dans les milieux traditionnels.

Pour assurer l'efficacité des CER, des actions complémentaires ont été entreprises dès 1966 : c'est ainsi que 170 groupements post-scolaires (GPS), ont été installés pour accélérer l'insertion des élèves dans l'économie rurale. Les jeunes



d'un même village y travaillent en coopérative en pratiquant les techniques modernes apprises au CER.

Par ailleurs six centres de promotion rurale (progressivement chaque ORD devrait disposer d'un CPR) sont chargés d'organiser des cycles complémentaires de formation professionnelle spécialisée destinés aux meilleurs élèves sortant des CER et GPS.

Ceux-ci pourront remplir, en fonction de la formation suivie, les emplois ruraux créés par les projets de développement et accéder à l'enseignement à vocation rurale.

Après quelques dix ans d'expérience, une étude financée par le 3ème FED a permis de dresser le bilan : des résultats encourageants démontrent que l'expérience doit être poursuivie et élargie. Les responsables voltaïques se sont employés à remédier aux lacunes mises en évidence : c'est ainsi que l'éducation rurale – devenue formation des jeunes agriculteurs – a été rattachée au ministère de l'Agriculture, alors qu'elle dépendait auparavant de l'Education Nationale.

Une coordination très étroite a été instituée entre les ORD et l'éducation rurale, encadreurs, animateurs et maîtres travailleront dorénavant ensemble. Les nouveaux élèves seront maintenant recrutés à partir de 15 ans seulement (plus aptes aux travaux pratiques), tandis que maîtres, parents et autorités villageoises seront consultés. Le recrutement des nouveaux maîtres tiendra compte bien plus que dans le passé de leur compétence en matière de techniques agricoles et de leur connaissance du monde rural.

Fort de l'expérience acquise les autorités voltaïques ont conçu un programme nouveau; la Communauté Européenne et la Banque Mondiale y ont été associées.

En 1974, la Communauté a accordé une nouvelle

TRAITEMENT DES SEMENCES ET CONSERVATION DES RECOLTES

aide de 600 millions de frs. CFA (2,1 millions d'uc) pour relancer l'éducation rurale dans les deux régions de Yatenga et du Sud-Ouest. La CEE participe ainsi à la réalisation d'un projet de 4 ans ayant pour objet :

- dans une première phase de consolider et améliorer le système d'éducation rurale en insistant sur la formation pratique des jeunes ruraux, leur insertion dans leur milieu dans l'optique du développement rural et la promotion des meilleurs d'entre eux au sein du monde rural.
- dans une deuxième phase de deux années de permettre la reprise de l'augmentation quantitative du nombre des élèves à former. En effet, la proportion des jeunes pouvant accéder à la formation rurale est encore très faible : 19% au Yatenga et dans le Sud-Ouest 18% des jeunes non scolarisés antérieurement.

Le gouvernement voltaïque a toujours cherché à moderniser l'agriculture traditionnelle du pays. 90% des terrains cultivés sont en effet consacrés aux cultures vivrières. Pour améliorer la productivité de ces cultures il fallait s'attaquer en priorité aux dégâts causés aux semences par divers insectes et parasites végétaux (fourmis, termites, champignons, moisissures, etc...) qui obligeaient les paysans à multiplier les semis et en conséquence à détourner inutilement des semences et du travail.

Les pertes pouvaient atteindre 12 à 24% pour le sorgho, 12 à 51% pour le mil, 12 à 30% pour le maïs et 30 à 40% pour l'arachide.

Pour lutter contre les fléaux, le gouvernement avait créé en 1961 un service de protection des végétaux, mais sans pouvoir le doter des moyens suffisants pour une action de masse à l'échelle du pays. C'est pourquoi il demanda l'intervention du FED.

Celle-ci se réalisa de 1968 à 1972 sous forme d'une campagne nationale de vulgarisation des produits permettant, non seulement de traiter les semences, mais encore de protéger les récoltes stockées dans les greniers qui elles aussi, étaient attaquées par des prédateurs animaux ou des moisissures, les pertes sur ces récoltes étant estimées de 15 à 30% des quantités stockées.

La technique proposée aux paysans était assez simple : il s'agissait d'utiliser deux produits chimiques bien connus, l'un pour traiter les semences (thioral) et l'autre pour conserver les récoltes (gammagrain, HCH), de manipulation aisée et de dosage facile. Les paysans devaient acheter eux-mêmes les produits (relativement peu coûteux), le FED finançant les divers moyens de propagande et vulgarisation (émissions radio, films à projeter par des équipes mobiles, affiches et tracts) et l'assistance technique nécessaire.

Outre les équipes mobiles, qui devaient en 3 ans toucher la moitié

des exploitations voltaïques suivant un parcours et un calendrier rigoureusement établis, la campagne devait utiliser les structures existantes : administration (encadreurs, instituteurs), ORD, coopératives, associations religieuses, etc...

Nombre de séances de projections de films	1.813
Nombre de spectateurs	1.446.000
Nombre de microprogrammes radio	7.210
Nombre de programmes radio éducatifs	1.725

Sur un total de 430.000 exploitants agricoles en Haute-Volta, presque tous les paysans ont été touchés par l'un ou l'autre des moyens de vulgarisation utilisés : les 3/4 connaissent maintenant le thioral et la moitié l'utilise.

En ce qui concerne le deuxième produit - le gammagrain -, les résultats sont moins bons : la moitié des exploitants connaît ce produit et 1/3 l'utilise.

En ce qui concerne le thioral, on considère comme une preuve de son entrée irréversible dans les habitudes paysannes le fait qu'il soit maintenant vendu dans le commerce privé. Pour l'année 1969, on a - en fonction des résultats d'une enquête - estimé à 150 millions de frs. CFA le profit total attribuable à l'utilisation du thioral, à comparer au coût total de la campagne, soit 274 mio de frs. CFA pour 3 ans 1/2.

On peut donc conclure que le projet réalisé en Haute-Volta, qui a constitué la première campagne de vulgarisation de masse, à l'échelle nationale, jamais réalisée pour l'agriculture en Afrique, a influencé favorablement les méthodes culturelles du paysannat voltaïque et a en outre apporté des enseignements précieux pour des projets analogues à réaliser dans d'autres pays.



Construction d'un barrage à Diebouougou et barrage de Tensobetenga.

2. HYDRAULIQUE RURALE

Comme tous les pays du Sahel, la Haute-Volta rencontre un problème capital : celui de l'eau. En effet, la majeure partie des eaux provenant des précipitations est perdue par le ruissellement dû aux sols granitiques et par évaporation due à la température et aux vents desséchants. Dans ces conditions, il est évident que l'amélioration de l'alimentation en eau des habitants et des troupeaux constitue un impératif dans le plan de développement. Dans un pays où l'eau est source de vie, la construction de puits et de barrages est l'un des moyens dont dispose le gouvernement pour mettre en œuvre une politique de développement. Dès 1960, il s'est attaché à faire de la construction de barrages en terre, un des axes prioritaires de sa politique d'investissement.

Entre 1960 et 1966 l'aide communautaire a financé la construction de 40 barrages, en trois projets successifs. Il s'agissait de barrages en terre créant des retenues permanentes destinées à garantir l'alimentation en eau de la population et du bétail et à en permettre l'utilisation agricole par irrigation et décrue ainsi que l'exploitation des pâturages et des ressources piscicoles. Les résultats de ces projets ont été dans l'ensemble satisfaisants, notamment après que certaines erreurs techniques commises lors de la construction des premiers barrages eussent été corrigées. Les travaux ont permis la création de réserves d'eau considérables garantissant l'approvisionnement en eau des habitants et des troupeaux. En revanche, jusqu'en 1967 les possibilités d'irrigation ne furent que partiellement utilisées par les populations. Sauf pour la pisciculture, la mise en valeur agricole des plaines desservies par les barrages a été très modeste,



puisque deux plaines seulement (135 ha), sur la quarantaine de plaines estimées aménageables (1400 ha), furent aménagées.

Le gouvernement voltaïque, conscient de la nécessité de cette mise en valeur, réagit à partir de 1967 et, malgré le scepticisme de l'aide extérieure, lança un vaste programme d'aménagements. En 1971, 33% des plaines "aménageables" furent mises en valeur.

Le 2ème plan de développement (1971-76) prévoyait un nouveau programme de 500 ha. La Communauté Européenne décida, à la fin juillet 1973, de financer une partie de ce programme puisqu'elle concernait l'aménagement et la mise en valeur de 150 ha dans les plaines du Tensobetenga, de Zabré et du "PK25" (25 km de Ouagadougou). Les travaux consistaient en la mise en place d'un système d'irrigation par canaux et d'un système de drainage. La mise en valeur agricole de ces aménagements, à vocation rizicole et maraîchère, sera assurée par le biais d'un encadrement dense des paysans bénéficiaires et sera confiée aux organismes régionaux de développement (ORD).

3. ELEVAGE

L'élevage est une des principales ressources de la Haute Volta. Il représente en effet environ 20% de la production du secteur primaire, 11% de la production intérieure brute et près de 50% des exportations du pays. Dans de nombreuses zones rurales le bétail constitue le seul bien qui permette à environ une famille sur trois d'utiliser de l'argent comme moyen d'échange. Les autorités voltaïques, conscientes de l'importance de l'élevage et de ses potentialités, ont élaboré une série d'actions destinées à enrayer une certaine baisse de rendement constatée dans ce secteur

avant même l'apparition de la sécheresse. Ce programme était fondé sur les objectifs suivants : association élevage-agriculture, création d'une industrie dérivée...

La Communauté a participé pour plus d'un milliard de frs. CFA (environ 3,7 millions d'u.c.) au développement de l'élevage voltaïque. Financement, sur le 1er FED, d'une campagne de lutte contre la peste bovine, construction, sur le 2ème FED, de l'abattoir industriel de Ouagadougou; aide, sur le 3ème FED, à l'amélioration de l'élevage traditionnel dans le Sud-Ouest du pays.

LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA PESTE BOVINE

Cette campagne, qui concernait également le Niger et le Mali, a débuté fin 1964. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants puisque la quasi-totalité du bétail voltaïque a été vacciné et tous les foyers de peste ont été enrayerés. L'anéantissement de cette grande endémie a permis aux pays intéressés d'effectuer une politique rationnelle de production animale.

AIDE A L'AMELIORATION DE L'ELEVAGE

En octobre 1974, la Communauté décidait d'accorder une aide de 212 millions de frs. CFA (760.000 uc) pour faire progresser et améliorer l'élevage traditionnel dans le Sud-Ouest de la Haute-Volta, grâce à un certain nombre d'actions coordonnées et indépendantes.

Le Sud-Ouest d'une part se situe au carrefour de trois des principales routes empruntées par le bétail du Nord au Sud et d'autre part est la seule région voltaïque frontalière de la Côte d'Ivoire. Or ce pays constitue, parmi les quatre pays limitrophes, le débouché le plus intéressant pour le bétail voltaïque.

Le projet vise trois objectifs : accroissement de la production animale dans la zone considérée, augmentation des recettes des éleveurs, accroissement de la productivité agricole locale. Pour ce faire, trois programmes sont lancés : sanitaire, nutritionnel, génétique.

L'ABATTOIR INDUSTRIEL DE OUAGADOUGOU
En 1969, 520 millions de frs. CFA ont été accordés par le 2ème FED pour la construction d'un abattoir industriel frigorifique dans la capitale. Ce projet, qui correspond parfaitement à l'une des priorités du développement voltaïque, la transformation dans le pays des matières premières nationales, prévoit en plus de la réalisation proprement dite, le financement, pendant la période de démarrage, d'un expert chargé de l'organisation du travail de l'abattoir et de la formation des cadres voltaïques.

L'abattoir, qui comprend trois sections (bœufs, ovins, porcs) a une capacité initiale de 6.000 tonnes qui pourra être portée à 13.000 tonnes par an. Sa production est destinée tant à la consommation locale qu'à l'exportation, vers la Côte d'Ivoire principalement.

La consommation locale, qui n'était que de 2.442 tonnes de viande en 1970, est en constante augmentation. On estime en effet que le commerce de la viande réfrigérée ne se limitera plus à la seule clientèle urbaine à haut pouvoir d'achat. De même, pour les exportations, qui n'atteignaient que 1.174 tonnes en 1970, les perspectives semblent réalisables, d'autant que le coût du transport par wagons réfrigérés vers Abidjan est relativement faible. Il conviendrait toutefois de mettre à la disposition du producteur des infrastructures lui permettant de transporter à moindre frais son bétail vers Ouagadougou.

4. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

La Haute Volta est un pays continental éloigné d'environ 1.000 kilomètre de la mer. Mais le pays occupe une position très centrale en Afrique de l'Ouest : il coiffe la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Dahomey et constitue la voie de passage la plus commode entre les régions utiles du Niger et du Mali. Si la situation géographique défavorise la Haute Volta pour le commerce mondial, elle lui permettra de devenir la plaque tournante de l'Afrique de l'Ouest lorsque le réseau sera suffisamment modernisé.

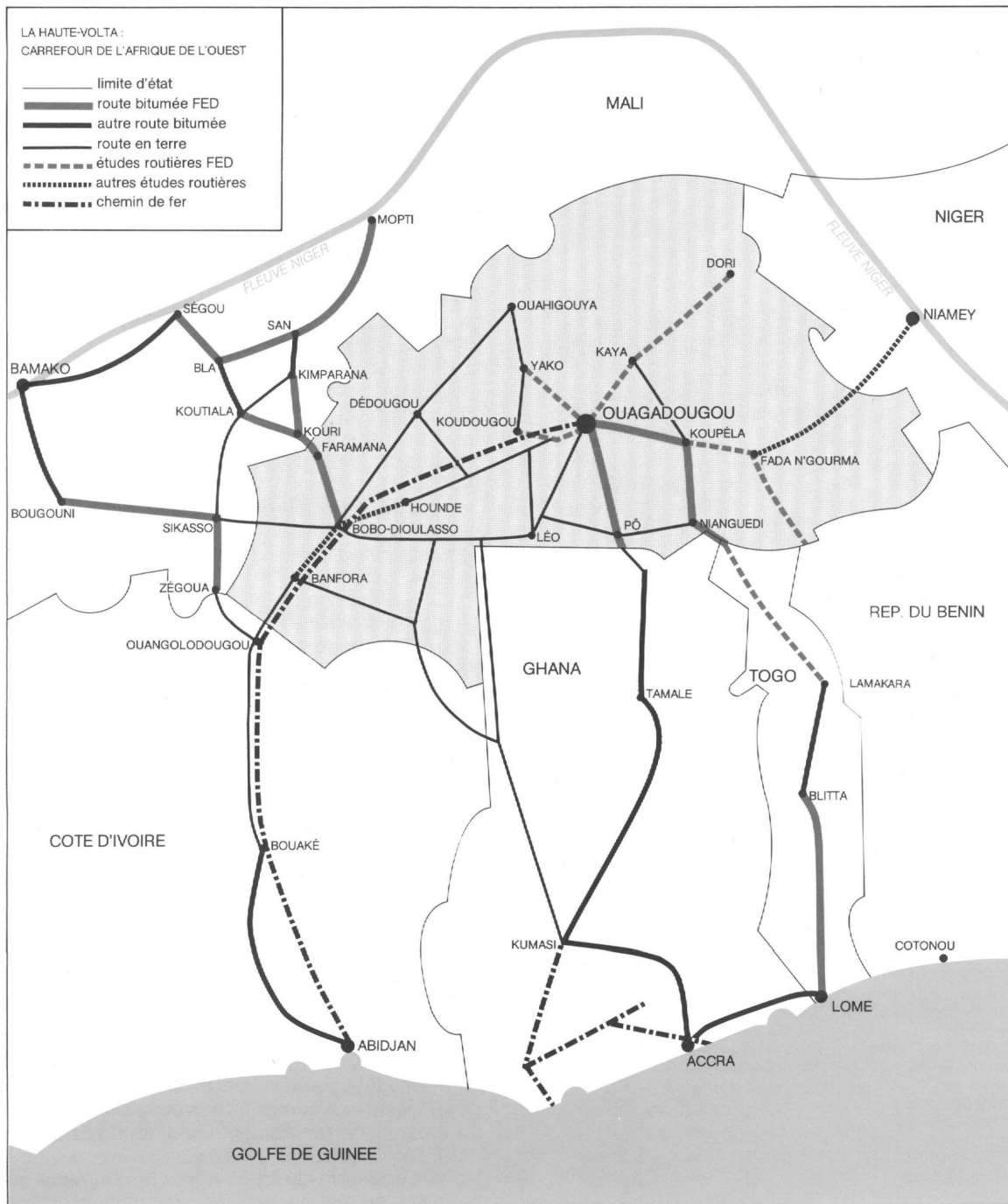
Actuellement, le réseau routier comprend 16.600 km de routes et de pistes dont 4.450 km de routes nationales, reliant la capitale aux diverses régions du pays et aux Etats voisins. Si ce réseau apparaît comme particulièrement dense, il convient de souligner que le 1/3 seulement peut-être utilisé toute l'année, le reste étant impraticable de juillet à septembre en raison de la force des précipitations.

Compte tenu des ces handicaps, la politique routière définie dans le Plan-Cadre de la Haute-Volta s'est fixée deux objectifs principaux :

- l'amélioration des communications avec les états limitrophes pour accélérer les liaisons et réduire le coût des échanges extérieurs et pour renforcer le rôle de plaque tournante que la Haute-Volta est appelée à jouer entre les pays côtiers et les Etats du Sahel.
- la restauration du réseau routier existant dont l'état général est relativement médiocre. Ceci entraîne des coûts de transport anormalement élevés qui constituent des obstacles majeurs à l'évacuation de la production et au ravitaillement des régions rurales en biens de consommation et en facteurs de production.

LA HAUTE-VOLTA :
CARREFOUR DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

- limite d'état
- route bitumée FED
- autre route bitumée
- route en terre
- - - études routières FED
- autres études routières
- ■ ■ ■ ■ chemin de fer



LA ROUTE OUAGADOUGOU-LOME

L'aménagement de la route Inter-Etats allant de Ouagadougou à Lomé a fait l'objet de plusieurs interventions du FED, réparties dans le temps, et également d'interventions d'autres aides extérieures. De Ouagadougou jusqu'à la frontière du Togo (287 km) quatre projets ont été financés pour un montant total de 4,5 milliards de frs. CFA :

Ouagadougou-Zorgo (101 km), Zorgo-Koupela (36 km), Koupela-Nianguedi (92 km) et Nianguedi-frontière Togo (57 km). Sur le parcours togolais le FED a financé 319 km et l'aide bilatérale française 151 km.

Il convient de noter ici que la hausse de prix accélérée par la récente crise pèse plus durement encore sur les régions éloignées de la mer. Alors que le prix au km de la route Bobo-Dioulasso-Faramana terminée en avril 1970 s'élevait encore à 10 millions de frs. CFA, il fallait plus de 25 millions de frs. CFA au km. pour terminer en avril 1975 le dernier tronçon de Ouagadougou à la frontière togolaise. Or cette route de 976 km est d'une importance primordiale pour la Haute-Volta et le Togo. En effet, elle permettra de :

- développer les échanges entre les deux pays
- désenclaver deux régions jusqu'ici défavorisées par les réseaux de communication, le Sud-Ouest voltaïque et le Nord du Togo
- créer un nouveau débouché vers la mer pour la Haute-Volta
- renforcer le trafic du port de Lomé dont l'extension est d'ailleurs d'ores et déjà assurée par un financement conjoint de l'aide communautaire et de l'aide bilatérale allemande.

Ainsi sur un total de 977 km, 757 sont bitumés. La rentabilité de ce

vaste projet est assurée. Outre la circulation de bout en bout, il existe sur cet axe un trafic local important et qui va en s'accroissant. Sur le tronçon Ouagadougou-Koupela par exemple les prévisions de trafic en 1977 sont les suivantes : marchandises + 61,8%, voyageurs + 61,7%, véhicules + 25,5%.

Enfin, il convient de souligner la façon bien coordonnée avec laquelle sont intervenues les diverses sources d'aide extérieures. Pour sa part le FED a contribué à cette route pour 33 millions d'uc (\pm 9 milliards de frs. CFA) soit plus de 80% du total. Cet axe routier intéresse également le Niger et le Mali :

- une branche Ouest-Est pourrait en effet relier à l'avenir Fada-Koupela (Haute-Volta) à Niamey (Niger). Les études ont été réalisées par le FED et l'aide bilatérale américaine.
- une branche nord-Sud pourrait relier Mopti (Mali) à Ouagadougou (Haute-Volta). L'étude d'une partie de ce tronçon (Ouagadougou-Yako) a été achevée en 1975 sur financement du Fonds Européen de Développement.
- les gouvernements de ces quatre pays ont souligné à plusieurs reprises l'intérêt qu'ils attachent à l'achèvement de cet axe routier Lomé-Ouagadougou. Le tracé voltaïque est d'ores et déjà complètement bitumé, tandis qu'au Togo 470 km sont bitumés et l'étude des 220 km restant à aménager a été réalisée sur financement FED.

La participation du FED à la réalisation de ces deux objectifs est importante : celui-ci a financé la construction de toutes les routes bitumées existant à ce jour en Haute-Volta, soit 567 km. L'aide communautaire à ce secteur a porté au total sur 8,5 milliards de frs. CFA (32 millions d'uc dont 16,6 millions pour le 2ème FED et 14,8 pour le 3ème). Ainsi, 53% des engagements du second FED en Haute Volta ont-ils été destinés au développement du réseau routier. Un point particulièrement positif : le gouvernement s'est attaché, notamment avec l'aide du FAC et de la BIRD, à améliorer l'entretien de ce réseau. Pour ce faire, il a procédé à la constitution d'un fonds routier, à la modernisation du matériel d'entretien et il a contribué à la création d'un centre régional de formation du personnel spécialisé à Lomé, avec la participation du 3ème FED.

MODERNISATION DE LA ROUTE BOBO-DIOULASSO-FRONTIERE DU MALI

1150 millions de frs. CFA (4,4 millions d'uc) ont été accordés pour le bitumage des 116 km du tronçon Bobo-Dioulasso-Faramana-frontière du Mali qui fait partie de l'axe inter-états "Ouest-Est" qui relie le Mali au Niger (900 km).

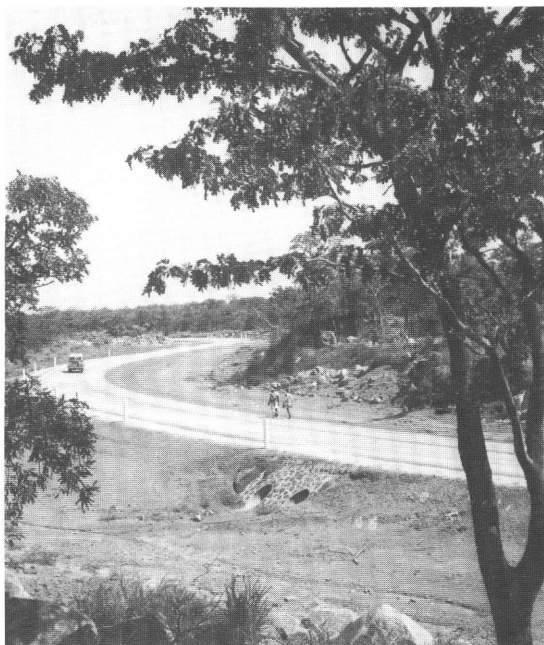
Le projet avait été présenté conjointement par les autorités voltaïques et maliennes. Au Mali, la Communauté a financé le bitumage de deux routes reliant Faramana à Bla et Ségou et Faramana à San et Mopti.

Grâce à la modernisation de cette route, le Mali et la Haute-Volta peuvent procéder à une meilleure interpénétration de leur économie et développer leur commerce avec la Côte d'Ivoire (le chemin de fer Abidjan-Ouagadougou passe par Bobo-Dioulasso).

L'accroissement du trafic après le bitumage de la route en est la preuve : + 144% pour les

voyageurs, + 149% pour les véhicules, + 25% pour les marchandises.

**MODERNISATION DE LA ROUTE
OUAGADOUGOU-PO-FRONTIERE DU GHANA**
La modernisation de cette route, d'une longueur de 163 km, a nécessité une intervention communautaire de 2,6 milliards CFA. Non seulement les échanges entre la Haute-Volta et le Ghana s'en sont trouvés accrus (+ 52% pour les voyageurs et les marchandises) mais, de plus, la Haute-Volta a ainsi trouvé une voie nouvelle vers la mer.



5. DEVELOPPEMENT SOCIAL

La Communauté, nous l'avons vu, est intervenue en priorité dans le développement de la production et la mise en place d'une infrastructure routière moderne. Cependant, ses interventions dans le domaine social ont été également très importantes puisque 28% du Fonds Européen de Développement lui a été consacré. Elles concernent aussi bien l'enseignement et la santé que l'hydraulique et l'assainissement urbain.

Enseignement

Les projets financés par le FED en matière d'enseignement apparaissent comme les compléments indispensables des actions visant à accroître le potentiel de production national : ils fournissent une formation liée directement aux besoins économiques du pays. 2 milliards 600 millions de frs. CFA (plus de 10 millions d'uc) ont été consacrés (l'enseignement rural n'étant pas compris, voir modernisation de l'agriculture).

Relier le plus possible l'enseignement et la formation professionnelle aux nécessités d'un accroissement rapide de la production constitue, en effet, une autre exigence de la politique de développement d'un pays aux ressources budgétaires limitées.

CONSTRUCTION DE 50 ECOLES PRIMAIRES

Si la Communauté est surtout intervenue dans l'enseignement rural, elle a également participé à l'extension de l'enseignement primaire classique par la construction de 50 écoles primaires à 3 classes entièrement équipées. Ces écoles sont réparties sur tout le territoire avec une plus grande concentration dans les cercles particulièrement défavorisés. Actuel-

lement, la Haute-Volta dispose de 2.360 classes primaires pouvant accueillir 112.500 élèves. Malgré les efforts des autorités voltaïques (doublement des classes en 10 ans) le taux de scolarisation ne dépasse pas 10%. Cela s'explique par la forte poussée démographique (2% l'an). Le gouvernement a remédié à cette situation par le développement d'un enseignement rural plus adapté aux réalités économiques et aux ressources budgétaires du pays.

LYCEE TECHNIQUE DE OUAGADOUGOU

Inscrits dans le plan quinquennal de 1972-1976, les travaux pour la construction du lycée technique de Ouagadougou ont commencé en avril 1975. Si l'enseignement technique a déjà accusé un accroissement relativement important (de 1965 à 1971 + 72% comparé à + 36% pour l'enseignement classique) l'évolution du marché du travail indique clairement que les besoins en techniciens s'accroîtront de plus en plus dans les années à venir. C'est pourquoi les autorités voltaïques s'attachent à faire progresser l'enseignement technique à tous les niveaux. Le nouveau lycée technique pourra accueillir 600 élèves dont les meilleurs pourront accéder à l'université. Les programmes d'études couvrant les secteurs commercial et industriel sont adaptés aux besoins voltaïques. En effet, dans le secteur commercial sont enseignées les techniques administratives et de gestion, tandis que dans le secteur industriel quatre options sont offertes : mathématique et technique, construction mécanique, électrotechnique, bâtiment et topographie. 900 millions de frs. CFA (3,2 millions d'uc) sont prévus pour réaliser ce lycée.

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET ATELIER MECANOGRAPHIQUE

Financés par le 1er FED, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), avec internat, et un atelier de mécanographie (pour la direction des statistiques) ont permis de former sur place les cadres de la fonction publique dans les domaines de l'administration générale, administration économique, justice, affaires étrangères, finances et trésor, affaires sociales et police. Depuis l'installation dans les nouveaux locaux, le nombre des élèves a sensiblement augmenté : 141 élèves en 68/69 à comparer aux 52 élèves de l'année scolaire 66/67. Par ailleurs, 80 fonctionnaires y poursuivent chaque année des cours de recyclage de 3 mois. Une centaine d'élèves de l'école normale supérieure poursuivent aussi des cours à l'ENA.





CENTRE DE FORMATION FEMININE ARTISANALE

Cette réalisation exemplaire doit son succès, notamment, au dévouement et à la compétence des religieuses de la congrégation des Sœurs Blanches, qui avait installé à Ouagadougou, dès le début du siècle, un atelier de fabrication de tapis de haute laine. Cet atelier, devenu entre temps centre de formation féminine, ne pouvait plus satisfaire les demandes d'admission de plus en plus nombreuses. C'est pourquoi les responsables voltaïques décidèrent d'entreprendre la construction de bâtiments nouveaux. Conçus à partir d'une architecture simple, ils ont pu être réalisés pour un montant très modeste sur les ressources du FED (84 millions de frs. CFA, soit 342.000 uc, équipement compris).

En fonctionnement depuis plus de cinq ans, l'école peut accueillir une centaine de jeunes filles. Elles y sont formées pendant quatre ans dans le domaine de la broderie et de la confection des tapis de haute laine. L'enseignement de base fait bien sûr partie de la formation ainsi que l'éducation ménagère, sanitaire et de puériculture. A partir de la deuxième année scolaire, les élèves perçoivent un salaire de 2500 frs. CFA par mois et 4000 frs. CFA par mois, à la fin de la 3ème année.

En outre, l'école fournit du travail à toutes les élèves sortantes. Rentrées dans leur famille, elles filent la laine et font des broderies, travail qui peut leur rapporter entre 5 et 10.000 frs. CFA suivant le temps qu'elles désirent et peuvent y consacrer.

Enfin, dernière remarque et non la moindre, le centre ne coûte rien au budget de l'éducation nationale. Tous les frais de fonctionnement sont prélevés sur les bénéfices réalisés.

CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR L'ENTRETIEN ROUTIER

Il convient enfin de signaler que la Communauté a décidé en 1974 de fournir une assistance technique et financière au centre régional de formation pour l'entretien routier (CERFER) installé à Lomé. Le Centre intéresse les cinq Etats membres du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Togo) et fonctionne sous la tutelle des Ministères des travaux publics de ces Etats.

L'intervention de la Communauté porte sur

- la construction d'un centre d'hébergement pour 160 stagiaires
- une action de formation par l'envoi d'un spécialiste formateur en pédagogie et en technologie
- l'octroi de stages de perfectionnement pédagogique
- la fourniture de matériel didactique pour la mise en œuvre du programme de formation.

A Lomé, le CERFER forme les agents voltaïques dans les catégories suivantes : conducteurs d'engins (perfectionnement), mécaniciens, chefs d'équipe de mécaniciens, électriciens, laborantins des sols. 244 millions de frs. CFA (890.000 uc) ont été prélevés sur le 3ème FED pour le projet inter-états ventilés à parts égales entre les cinq Etats bénéficiaires.

La Haute-Volta dispose en outre d'un centre de formation professionnelle à Ouagadougou dont l'enseignement porte sur les catégories : chefs d'équipe d'engins, chefs de canton, chefs d'équipe d'ouvrage, conducteurs d'engins.

L'ECOLE INTER-ETATS DE TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL (HAUTE-VOLTA)

Un centre de formation d'adjoints techniques du génie rural a commencé à fonctionner à Saria (Haute-Volta) avec l'appui de l'aide bilatérale française en 1965.

Etabli dans des locaux provisoires et exigües, ce centre a été transféré dans de nouveaux locaux, également provisoires, situés à Kamboinsé (à 12 km de Ouagadougou) pour la rentrée 1974. L'intervention du FED (1) consiste à construire à Kamboinsé et à équiper les bâtiments définitifs de ce centre, devenu en 1968 une école inter-Etats recevant selon les années des élèves du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Congo, du Dahomey, du Gabon, de Haute-Volta, du Mali, de Mauritanie, du Niger, de R.C.A., du Tchad, du Togo, du Rwanda et du Burundi.

Formés en 22 mois (dont 2 mois de stage) à partir de la fin des études secondaires, ces étudiants sont destinés à devenir les adjoints directs des ingénieurs du génie rural. Pour ce faire, ils reçoivent un enseignement essentiellement pratique (2) destiné à en faire des "hommes de terrain" et orienté vers les tâches pratiques qui les attendent et qui consistent à étudier, projeter, exécuter et surveiller tous les petits aménagements d'hydraulique et d'équipement rural réalisés à l'échelle locale, régionale ou nationale. A Kamboinsé chaque promotion comportera 40 à 50 élèves et l'école abritera simultanément 2 promotions, l'une en première et l'autre en deuxième année (à Saria, les effectifs étaient limités à 25 et la formation durait 15 mois). Ces chiffres tiennent compte des besoins en cadres exprimés par les différents Etats qui envoient des élèves au Centre,

besoins qui sont actuellement en forte croissance.

Le nouveau site de l'école a été choisi en raison des possibilités d'effectuer sur place tous les travaux pratiques, notamment les travaux d'hydraulique appliquée (possibilité qui n'existait pas à Saria) et d'équipement rural. Sur ce site seront édifiés les bâtiments scolaires (classes, ateliers, internat) et administratifs nécessaires.

Tous les techniciens formés jusqu'ici (146 dont 126 ont réussi le diplôme de sortie) ont été affectés sans difficulté dans des services de génie rural ou de travaux publics ou dans des sociétés de développement agricole.

On peut espérer que l'utilisation de bâtiments définitifs, bien adaptés à leurs fonctions et situés dans une zone offrant de nombreux avantages pratiques permettra de maintenir, sinon de renforcer, l'excellent renom qu'a eu en Afrique depuis sa création l'école de Saria.

- (1) Financement de 305 millions de frs. CFA (1 mio uc) en décembre 1974.
- (2) Les exercices pratiques de laboratoire, d'atelier et sur le terrain représentant plus de 75% du total des heures d'enseignement.

La formation

Outre les infrastructures d'enseignement proprement dites, la Communauté Economique Européenne s'est intéressée aux actions directes de formation en finançant un important programme de bourses d'études et de bourses par correspondance :

BOURSES D'ETUDES

De 1961 à 1975, 1515 bourses d'études ont été accordées aux étudiants voltaïques.

Dès le départ la Commission des Communautés Européennes a élaboré un programme de formation annuel financé sur son budget. Par la suite, les boursiers ont été pris entièrement en charge par le Fonds Européen de Développe-

ment. La Communauté a pu alors mettre en route un programme de bourses pluriannuel correspondant à la durée de chaque catégorie de formation. La procédure selon laquelle un engagement de financement couvrait l'ensemble des Etats a été remplacée par l'établissement d'engagements individuels pour chacun des Etats permettant à chacun d'entre eux une programmation adaptée à ses besoins. Pour la Haute-Volta, les bourses sont en priorité réservées à la formation dans les domaines techniques à tous les niveaux, les responsables voltaïques et européens s'efforçant, en effet, de sélectionner les boursiers en fonction des besoins du pays.

BOURSES D'ETUDES ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

	50	100	150	200	Total	Europe	Affectation Afrique	Autres	Europe	% affectation Afrique	Autres
1960/61					1	1	-	-	100	-	-
61/62					3	3	-	-	100	-	-
62/63					16	8	8	-	50	50	-
63/64					37	16	19	2	43	51	6
64/65					60	24	32	4	40	53	7
65/66					63	30	33	-	48	52	-
66/67					87	40	45	2	46	52	2
67/68					128	46	76	6	36	59	5
68/69					156	49	104	3	31	67	2
69/70					173	40	127	6	23	73	4
70/71					123	30	90	3	24	73	3
71/72					145	35	102	8	24	70	6
72/73					155	44	111	-	28	72	-
73/74					174	42	132(1)	-	24	76	-
74/75					194	62	132(2)	-	32	68	-

Il convient d'ajouter des stages groupés en Haute-Volta

(1) en 1973/74 : 70 artisans ruraux (6 mois)

(2) en 1974/75 : 70 artisans ruraux (6 mois)

122 élèves-maîtres (9 mois)

BOURSES PAR CORRESPONDANCE

La création et la mise en œuvre d'un programme de bourses permettant d'acquérir une formation par correspondance ont été inspirées tant par les demandes émanant des gouvernements des États africains que par le souci de diversifier les moyens de formation offerts jusqu'alors.

Il est apparu, notamment, que l'enseignement par correspondance pouvait jouer un rôle précieux dans la préparation des examens et dans le recyclage de personnes déjà formées. De plus, le coût extrêmement faible de ce genre de formation en fait une intervention particulièrement rentable.

La Haute-Volta a pu bénéficier de 713 bourses de ce type depuis 1964.

La santé

Développement d'une infrastructure sanitaire rurale et lutte contre l'onchocercose : tels sont les deux domaines majeurs que la Communauté a assigné à son aide à la Haute-Volta dans le domaine sanitaire. Il faut savoir en effet que les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, sont déjà dotées d'un équipement hospitalier moderne.

INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENT SANITAIRE

Il s'agit d'une des premières décisions de financement de la Communauté Européenne en faveur de la Haute-Volta. En 1961, l'équipement hospitalier comprenait 2 hôpitaux nationaux (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et un hôpital secondaire (Ouahigouya). Alors qu'en brousse les dispensaires et maternités étaient relativement nombreux et en bon état, les possibilités d'hospitalisation étaient médiocres et tout à fait insuffisantes.

Les populations rurales étaient défavorisées – comme c'est souvent le cas – par rapport aux citadins. Le projet du FED devait remédier à cette situation et créer une infrastructure sanitaire rurale adéquate par :

- la construction et l'équipement de
 - 2 hôpitaux secondaires à Gaoua et Fada N'Gourma (126 et 130 lits)
 - 10 centres de santé (dont 4 à 35 lits et 6 à 21 lits)
- la construction (sans équipements) de 14 unités du service des grandes endémies
- la fourniture de 2 camions pour le dépistage de la tuberculose
- la modernisation du dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou.

Au total 543 lits supplémentaires ont été créés soit 21% de la capacité hospitalière actuelle totale du pays et une bonne part de celle de la brousse. Pour les responsables voltaïques, il s'agissait de réaliser un système hiérarchisé et coordonné : les centres de santé doivent remplir une fonction uniquement locale, les nouveaux hôpitaux secondaires permettent de limiter les évacuations vers les hôpitaux nationaux.

Aujourd'hui on peut constater que ces investissements, d'une bonne conception d'ensemble, sont en bon état et bien adaptés aux besoins sanitaires du monde rural.

Aujourd'hui la situation sanitaire de l'ensemble du pays se présente ainsi :

INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA HAUTE-VOLTA EN 1975

Type	Nombre	Lieu	Nombre de lits
hôpitaux généraux	2	Ouagadougou	730
		Bobo-Dioulasso	700
hôpitaux secondaires	3	Ouahigouya	300
		Gaoua (FED)	120
		Fada N'Gourma (FED)	130
centres médico-chirurgicaux	3	Tenkodogo (FED)	69
		Koudougou	96
		Banfora	90
centres médicaux (hospitalisation, maternité, dispensaire)	9	Pô (FED)	35
		Yako (FED)	35
		Kongoussi (FED)	35
		Niangoloko (FED)	21
		Hounde (FED)	21
		Safane (FED)	21
		Barsalogo (FED)	21
		Bogande (FED)	21
		Ziniare (FED)	21
centres de santé	45		
dispensaires/maternités	59		
maternités isolées	17		
Total des lits (nombre d'habitants/lit)			2.545 (1) (2.210)
Total des médecins (nombre d'habitants/médecin)			85 (66.000)
Total des infirmiers (nombre d'habitants/infirmier)			1.170 (4.800)

(1) non compris les lits des unités du service des grandes endémies.

LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE

L'onchocercose est une redoutable maladie qui sévit dans presque toute la zone intertropicale de l'Afrique où elle affecte plusieurs millions d'hommes. Elle provoque de terribles souffrances et peut conduire jusqu'à la cécité. Rares sont les maladies qui ont une incidence aussi néfaste sur l'économie. En effet, elle se développe près des rivières et contraint les paysans à abandonner des terres riches et fertiles.

La Communauté Européenne a financé sur les trois FED une campagne de lutte contre ce fléau menée pendant plusieurs années, simultanément dans les pays les plus touchés : la Haute-Volta (régions situées principalement au Sud-Est et Sud-Ouest de Banfora) le Mali (région de Sikasso) et la Côte d'Ivoire (région de Korhogo).

La campagne a débuté en 1966 et s'est poursuivie jusqu'en 1973 par la réalisation d'une phase de consolidation dans les régions où les actions avaient débuté en 1969. Elle intéresse 400.000 personnes (dont 10% sont aveugles) sur une superficie de 60.000 km².

L'exécution a été confiée à l'Organisation de Coopération et de Coordination pour la lutte contre les Grandes Endémies (OCCGE) au sein de laquelle a été créé dès 1936 une section onchocercose. Une équipe de médecins et techniciens hautement qualifiés a étudié en détail le mode d'évolution et de transmission à l'homme de la maladie, et a mis au point une méthode de la lutte. Elle consiste dans la destruction des larves du moucheron (vecteur de la maladie) par l'épandage d'un insecticide. En l'état actuel des connaissances, c'est seul moyen efficace pour venir à bout de la maladie.

La réussite de cette expérience pilote financée par la CEE a permis le lancement, sous l'égide de l'OMS, de la grande "opération oncho-

Lutte contre l'onchocercose :
épandage d'insecticide dans les chutes de Banfora.

cercose" au niveau de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest avec la participation d'institutions financières bilatérales et multilatérales (BIRD, FAO, PNUD, BAD, Allemagne Fédérale, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Japon, Koweït, Pays-Bas, Royaume-Uni). Cette opération couvre 206.000 km² comptant une population de 3 millions d'habitants dont 500.000 sont atteints par la maladie.



Hydraulique urbaine et villageoise

Le gouvernement voltaïque a défini un programme d'ensemble visant à mettre en place une politique de l'eau raisonnable et économiquement viable à l'échelle de l'ensemble du pays. La Communauté a contribué à la réalisation de ce programme en finançant des projets tant dans les principales villes du pays que dans la campagne pour 2,3 milliards de frs. CFA.

ADDUCTION D'EAU DE KAYA, KOUDOUGOU ET OUAHIGOUYA

Financée en 1961, sur le 1er FED, la réalisation de forages, réservoirs, puits et conduites permet de fournir une eau potable en quantité suffisante aux villes de Kaya, Koudougou et Ouahigouya. L'évolution de la vente d'eau depuis 1965 est, à cet égard très probante comme le montre le tableau suivant :

M ³ /an	Kaya	Koudougou	Ouahigouya
1965	4.389	37.490	80.139
1966	16.275	40.109	84.432
1967	17.687	44.945	94.068
1968	24.794	40.109	94.000
1969	26.376	67.460	72.513(1)
1970	30.050	115.961	74.183(1)
1974	27.157	129.578	76.962

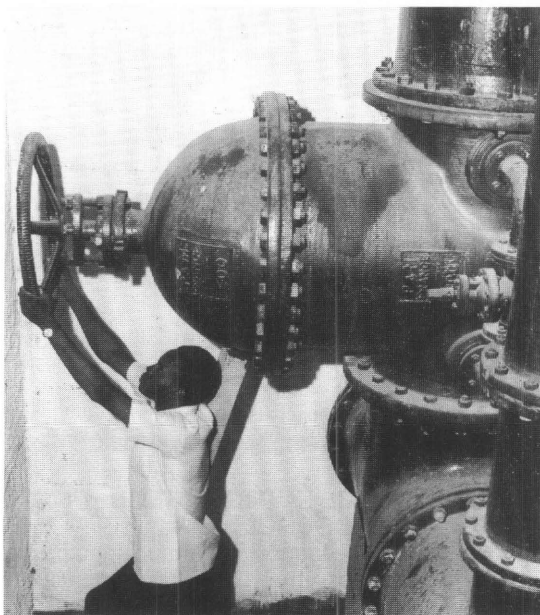
(1) diminution due à la sécheresse.

AMELIORATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU A OUAGADOUGOU

La ville de Ouagadougou a connu, depuis une vingtaine d'années, une extension particulièrement rapide : sa population est passée de 31.700

En même temps que l'alimentation en eau de la ville, le FED a financé la construction de la centrale électrique de l'usine textile VOLTEX de Koudougou.

Adduction d'eau de Ouagadougou : station de pompage.



habitants en 1958 à 129.000 habitants en 1974. Le ravitaillement en eau a donc posé de graves problèmes du fait de l'absence de cours d'eau permanents et de nappes suffisamment importantes à proximité de la ville.

Plusieurs projets ont contribué successivement à résoudre ces problèmes en assurant le renforcement de la station de traitement et de la capacité de stockage. Par la suite, l'alimentation régulière de la ville demeurant extrêmement précaire en raison des pertes dues à l'évaporation et de la demande sans cesse accrue, le FED a également été amené à financer la construction du barrage de Lumbila, de la station de pompage et de la canalisation reliant Lumbila à Ouagadougou.

Grâce à la réduction du prix de l'eau, on a pu constater une amélioration sensible de l'état sanitaire de la population qui, avant le projet, hésitait à s'alimenter à partir de l'ancien réseau en raison du coût relativement élevé. D'autre part, la réduction du prix de l'eau constitue un avantage nouveau pour le développement des petites et moyennes entreprises industrielles.

L'adduction d'eau de Ouagadougou comprend :

- 1 barrage en terre à Lumbila de 32.108.000 m³ d'eau retenue;
- 3 réservoirs d'une capacité de 500, 100 et 3000 m³;
- 5 km d'aménagement du marigot central à Ouagadougou;
- 39 km de canalisation en fonte de différents diamètres
- 1 station de pompage équipée de 4 groupes de 325 m³/heure;
- 18 km de ligne de haute tension de 15.000 volts
- télécommande et télésignalisation;
- 15 fontaines publiques;

- 11 poteaux d'incendie;
 - équipement de la station de traitement.
- À la suite de la réalisation de ce projet, la consommation totale de la ville est passée de 1.153 à 3.124 millions de m³ entre 1963 et 1974.

EXTENSION DE L'ADDUCTION D'EAU DE BOBO-DIOULASSO

La Communauté a financé, sur le 3ème FED, la partie "adduction d'eau" (station de captage, station de pompage et de traitement, réservoirs et conduites), tandis que la partie "réseau urbain de distribution" était financée par l'aide bilatérale allemande.

CONSTRUCTION DE PUIITS

Dans le cadre du programme de construction de points d'eau mis en place par le Gouvernement voltaïque dès 1960, la Communauté a financé la réalisation de 298 puits et forages à proximité des villages, évitant ainsi de longs parcours journaliers à la population, et le long des pistes de transhumance pour l'abreuvement des troupeaux. La majorité de ces puits ont été construits dans le cadre des projets de développement rural intégré dans les ORD du Yatenga (169 puits) et de la Comoë (63 puits). Il convient de souligner qu'il ont été construits par les populations concernées elles-mêmes : en effet, grâce à une technique de construction très simple, les villageois ont largement participé à leur réalisation, avec le soutien d'équipes spécialisées.



RESUME DES PRINCIPAUX PROJETS FINANCES PAR LE FED EN HAUTE-VOLTA

1960-1975

SITUATION DES ENGAGEMENTS AU 31.12.1975

On trouvera ci-après un résumé des engagements pris entre 1960 et 1975 par la Communauté Européenne en faveur de la Haute-Volta, sur les 1er, 2ème et 3ème Fonds Européens de Développement.

Les années désignent la date de la décision de la Communauté Européenne d'engager des fonds pour un projet donné et non celle de sa réalisation.

Les montants sont exprimés en milliers d'unités de compte européennes (uc) et en millions de Francs CFA.

Sauf mention contraire, tous les projets figurant dans le résumé ont été financés par des aides non remboursables.

Signification des abréviations :

FED 1 1er Fonds Européen de Développement
FED 2 2ème Fonds Européen de Développement
FED 3 3ème Fonds Européen de Développement

Secteur	Projet	Année 1000 uc	Financement millions CFA	Résumé du projet
INDUSTRIALISATION	Minoterie de Banfora	1970 450 79	BEI 125 FED 3 22	Prêt normal de la BEI, assorti d'une bonification d'intérêts accordée sur le 3ème FED pour la construction d'une minoterie de blé et de mil à Banfora.
	Complexe agro-industriel sucrier de Banfora	1973 (A) 5.040 (B) 3.241	FED 3 1.400 900	Plantation industrielle de canne à sucre de 2.250 hectares et raffinerie à Banfora financées par un prêt spécial du FED (A) et une subvention du FED (B).
PRODUCTION RURALE	Conservation des sols	1961 4.143	FED 1 1.023	Réalisation dans la région de Ouahigouya d'un réseau complet de défenses contre l'érosion : fossés, diguettes, barrages en terre, etc.
	Centres d'éducation rurale	1961 2.422	FED 1 595	Construction et équipement de 225 centres d'éducation rurale (CER) et d'autres infrastructures d'accompagnement.
	Mise en valeur de l'O.R.D. du Yatenga	1965/71 1.864	FED 2/3 500	Réalisation en deux phases principales d'un programme régional visant à faire évoluer technique-ment et économiquement les exploitations agricoles traditionnelles.
	Mise en valeur de l'O.R.D. de la Comoë	1967/72 3.227	FED 2/3 888	Réalisation dans la région de Banfora d'un programme comparable à celui entrepris dans l'O.R.D. du Yatenga.
	Mise en valeur de plaines en aval de barrages	1965/73 635	FED 2/3 174	Etudes et réalisation d'une première tranche d'aménagements et de mise en valeur de 150 hectares de plaines situées en aval des barrages en terre réalisés avec l'aide du 1er FED.
	Traitement des semences et protection des récoltes	1967/68 1.032	FED 2 272	Etude préliminaire suivie de l'exécution d'une campagne nationale de propagande et de vulgarisation des méthodes de traitement, avec distribution de produits.
	Etude de la culture industrielle de la tomate	1970/71 182	FED 2/3 46	Essais agronomiques et études techniques et économiques en vue de l'installation d'un projet agro-industriel de production de concentré de tomates.
	Centres d'éducation rurale	1972/74 2.172	FED 2/3 603	Etude suivie de la réalisation du projet d'amélioration du système d'éducation rurale dans les O.R.D. du Yatenga et de la Comoë.

ELEVAGE

Campagne contre la peste bovine	1964 789	FED 1 195	Campagne de vaccination commune à la Haute-Volta, au Mali et au Niger, d'une durée de trois ans.
Abattoir de Ouagadougou	1965/71 2.294	FED 2/3 636	Etudes et construction d'un abattoir à Ouagadougou et assistance technique pendant la période de mise en route. Etude sur la création d'un parc d'attente du bétail.
Amélioration de l'élevage traditionnel dans l'O.R.D. de la Comoë	1975 763	FED 3 212	Projet portant sur l'amélioration des conditions sanitaires, nutritionnelles et génétiques du bétail, diverses infrastructures et l'assistance technique nécessaire.

**INFRASTRUCTURES
ROUTIERES**

Etudes routières	1964 720	FED 1 178	Etudes techniques des projets routiers : Bobo-Dioulasso/Faramana, Bobo-Dioulasso/Koloko, Ouagadougou/Pô.
Route Bobo-Dioulasso/ Faramana	1966/73 4.405	FED 2/3 1.150	Bitumage de la route, permettant de relier les réseaux voltaïque et malien.
Route Ouagadougou/ frontière togolaise	1969/74 20.790	FED 2/3 4.543	Aménagement et bitumage, en quatre phases, de la route Ouagadougou/Zorgo/Koupela/Nianguedi/ frontière togolaise formant la partie voltaïque (287 km) de la route inter-Etats Ouagadougou-Lomé (977 km).
Route Ouagadougou/ frontière ghanéenne	1967/71 9.690	FED 2/3 2.612	Aménagement et bitumage de la route Ouagadougou/ Pô/frontière du Ghana (164 km) permettant de relier les réseaux voltaïque et ghanéen et fournissant un débouché maritime supplémentaire à la Haute-Volta par Accra/Tema.
Etudes routières	1967/74 1.141	FED 2/3 301	Etudes techniques portant sur la réalisation ou la modernisation des routes Ouagadougou/Kaya/Dori, Ouagadougou/Koudougou, Koupela/Fada N'Gourma frontière du Bénin, et Ouagadougou/Yako.

Secteur	Projet	Année 1000 uc	Financement millions CFA	Résumé du projet
CHEMINS DE FER	Régie Abidjan-Niger	179	FED 3 50	Bonification d'intérêts accordée sur le 3ème FED, en liaison avec un prêt normal de la BEI.
ENSEIGNEMENT	Ecoles primaires	1960 1.131	FED 1 279	Construction de 50 écoles primaires comportant chacune 3 classes entièrement équipées et un logement pour l'instituteur.
	Ecole Nationale d'Administration et atelier mécanographique	1963 1.306	FED 1 323	Construction et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration et d'un bâtiment pour le service mécanographique du Ministère du Plan.
	Centre de formation féminine artisanale	1966 324	FED 2 84	Construction d'un centre destiné à former des femmes pour la fabrication de tapis et pour la broderie.
	Lycée technique de Ouagadougou	1974 3.423	FED 2/3 950	Etudes suivies de la réalisation de nouveaux bâtiments et la fourniture d'équipements pour le lycée technique de la capitale.
	Ecole inter-états des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural.	1975 1.098	FED 3 305	Construction des bâtiments et fourniture des équipements pour cette école inter-états située à Kamboinsé.
	Programme de bourses 1972/75	1972 1.574	FED 3 440	Financement du programme pluri-annuel de bourses pour la Haute-Volta du 1.1.1972 au 31.1.1975.
SANTE	Infrastructures sanitaires	1962 4.401	FED 1 1.113	Construction de 14 bâtiments du service des grandes endémies, de 10 centres médicaux répartis dans tout le pays, de 2 hopitaux secondaires (Gaoua et Fada N'Gourma) et modernisation du dispensaire ophtalmologique de Ouagadougou.
	Lutte contre l'onchocercose	1966/72 721	FED 2/3 186	Partie voltaïque de la campagne de lutte contre l'onchocercose commune à la Haute-Volta, au Mali et à la Côte d'Ivoire.

Secteur	Projet	Année 1000 uc	Financement millions CFA	Résumé du projet
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	Alimentation en eau de 3 villes	1961 470	FED 1 117	Construction de puits, conduites, réservoirs et bâtiments pour l'alimentation en eau de Kaya, Koudougou et Ouahigouya.
	Hydraulique rurale	1960/66 10.430	FED 1/2 2.578	Série de projets d'infrastructures hydrauliques : construction de 40 barrages en terre, construction de puits avec le concours de la population concernée, assistance technique, études d'hydraulique.
	Approvisionnement en eau et électricité de Koudougou	1965/67 1.359	FED 2 357	Etude suivie de la réalisation de l'approvisionnement en eau et électricité de l'usine textile (VOLTEX) et de la ville de Koudougou : réparation d'un barrage, construction d'une station de pompage, d'une centrale électrique et fourniture des équipements.
	Alimentation en eau et assainissement de Ouagadougou	1962/68 4.947	FED 1/2 1.355	Amélioration en trois phases de l'alimentation en eau de la capitale (barrage, station de pompage, canalisations) de l'assainissement, et construction d'une ligne à haute tension.
	Adduction d'eau de Bobo-Dioulasso	1969/71 2.428	FED 2/3 673	Etudes préparatoires et construction des installations de captage, de traitement, de stockage et d'adduction d'eau à Bobo-Dioulasso.
AIDES EXCEPTIONNELLES	Lutte contre la sécheresse	1971 1.815	FED 3 504	Financement des frais de distribution des céréales fournies par la Communauté, fourniture aux éleveurs d'aliments pour le bétail, fourniture aux agriculteurs de semences, engrais et insecticides.
	Lutte contre la sécheresse	1973 1.116	FED 3 310	Participation financière aux frais de transport de l'aide alimentaire de la CEE, fourniture d'aliments pour le bétail, campagne sanitaire (vaccination du bétail) et financement compensant les taxes habituellement payées par les éleveurs sur le bétail.

ANNEXES

DONNEES SUR L'ECONOMIE DE LA HAUTE-VOLTA

Superficie :	274.000 Km ²
Population :	1972 : 5,6 millions d'habitants taux d'accroissement annuel : 2,1% densité : 19 habitants/Km ² densité "utile" : 57 habitants/Km ² de terre arable
Principales villes :	Ouagadougou : 110.000 habitants Bobo-Dioulasso : 78.500 habitants Koudougou : 41.200 habitants Ouahigouya : 19.000 habitants Kaya : 17.600 habitants Banfora : 8.500 habitants

P.I.B. aux prix du marché (1972) : 88 milliards de Francs CFA

taux de croissance 1971/72 : 6,5%

P.I.B. par tête : 19.000 Francs CFA (1973) (estimation)

Exportations :

Valeur (millions de Francs CFA FOB) :

1968	5.290
1970	5.060
1972	5.140

Principaux produits (1972) :

animaux vivants	: 41%
coton-fibre	: 20%
arachides	: 7%
sésame	: 5%
viande	: 4%

Principaux clients (1972) :

Côte d'Ivoire	: 46%
France	: 19%
Italie	: 7%

Importations :

Valeur (millions de Francs CFA CAF) :

1968	10.120
1970	12.960
1972	15.340

Principaux fournisseurs (1972) :

France	: 54%
Côte d'Ivoire	: 17%
Allemagne féd.	: 5%
Mali	: 4%

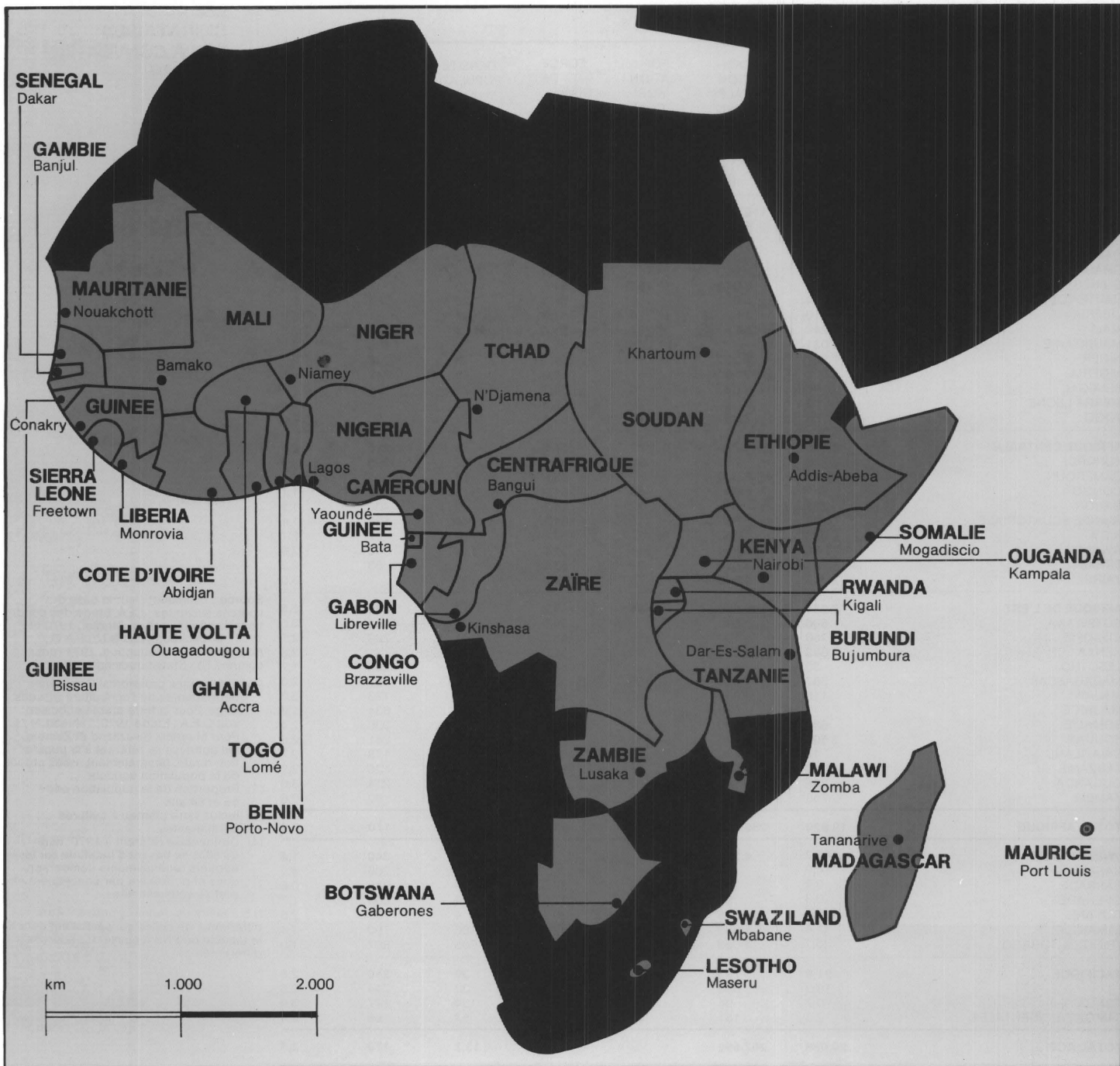
SUPERFICIE ET POPULATION (1972)

SOUS REGION ET PAYS	SUPER- FICIE (1000 km2)	POPU- LATION TOTALE (1000) (% de B)	POPU- LATION AGRI- COLE (% de B) (1)	FORCE DE TRAVAIL (% de B) (2)	DENSITE DE LA POPULATION (B) (hab./km2)		TAUX D'ACCROI- SEMENT- de la POPULA- TION TOTALE % (4) (G)
					Super- ficie totale (E)	Terre arable (3) (F)	
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
AFRIQUE DE L'OUEST	6.101	118.000	72	53,2	19	150	2,5
COTE D'IVOIRE	322	5.410	81	54,8	17	60	3,0
BENIN	113	2.850	52	52,6	25	183	2,7
GAMBIE	11	360	84	56,0	33	193	2,0
GHANA	239	9.600	55	52,0	40	319	2,4
GUINEE	246	4.070	83	54,6	16	...	2,2
HAUTE-VOLTA	274	5.620	89	54,4	20	64	2,1
LIBERIA	110	1.590	74	57,3	14	41	3,0
MALI	1.240	5.250	91	53,4	4	73	2,5
MAURITANIE	1.031	1.200	85	55,0	1	489	2,2
NIGER	1.267	4.200	91	51,1	3	36	2,7
NIGERIA	924	69.100	67	52,9	75	319	2,5
SENEGAL	196	4.080	76	54,3	21	72	2,4
SIERRA LEONE	72	2.620	73	54,5	36	75	1,5
TOGO	56	2.050	75	52,4	37	90	2,6
AFRIQUE CENTRALE	5.465	43.750	82	54,6	8	210	2,4
BURUNDI	28	3.700	86	54,1	132	295	2,0
CAMEROUN	475	6.090	82	55,9	13	85	2,1
CONGO	342	1.030	65	54,9	3	162	1,7
GABON	268	510	72	61,1	2	400	1,2
GUINEE EQUATORIALE	73	310	...	61,1	4	135	1,4
R.C.A.	623	1.660	87	54,8	3	27	2,1
RWANDA	26	3.800	91	51,6	146	540	2,9
TCHAD	1.284	3.850	91	53,1	3	53	2,3
ZAIRE	2.346	22.800	78	54,9	10	...	3,0
AFRIQUE DE L'EST	8.254	100.900	84	53,2	12	200	2,6
BOTSWANA	600	690	...	55,0	1	181	3,0
ETHIOPIE	1.250	26.100	85	55,3	21	203	2,1
KENYA	583	11.850	80	51,0	20	721	2,8
LESOTHO	30	930	...	57,1	31	266	1,7
MADAGASCAR	587	7.060	86	52,4	12	257	2,3
MALAWI	118	4.950	87	52,6	42	173	3,3
MAURICE	2	880	60	54,5	440	834	1,6
SOMALIE	638	2.930	82	51,5	5	339	2,4
SOUDAN	2.500	16.420	80	52,2	7	241	2,8
SWAZILAND	17	420	93	50,5	25	178	2,7
TANZANIE	940	13.980	86	53,0	15	120	2,7
UGANDA	236	10.330	86	54,1	44	214	3,0
ZAMBIE	753	4.360	80	50,8	6	90	2,6
TOTAL AFRIQUE	19.820	262.650	78	53,4	13	170	2,5
"WEST INDIES"	246,2	4.247	17	340	1,4
BAHAMAS	14,0	190	14	1.266	4,2
BARBADE	0,4	246	23	37,5	615	946	0,5
GRENADE	0,3	96	...	37,9	279	600	1,7
GUYANE	215,0	775	32	30,2	4	96	2,5
JAMAIQUE	11,4	1.890	27	32,5	166	790	1,4
TRINITE & TOBAGO	5,1	1.050	17	32,3	205	807	1,0
PACIFIQUE	21,8	795	36	210	2,5
FIDJI	18,3	550	30	244	2,5
TONGA	0,7	94	134	177	3,0
SAMOA OCCIDENTALES	2,8	151	60	31,7	53	168	2,4
TOTAL ACP	20.088	267.692	13,3	170	2,5

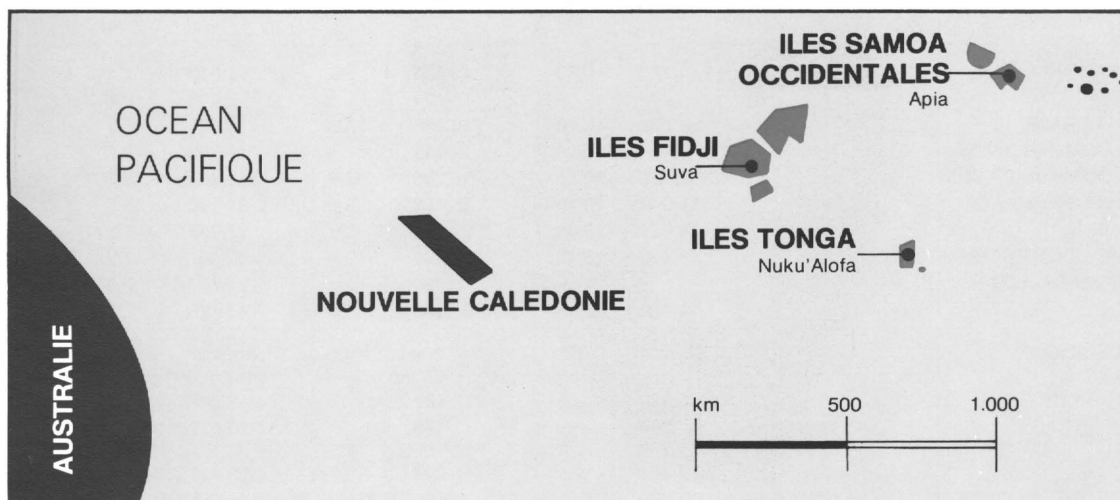
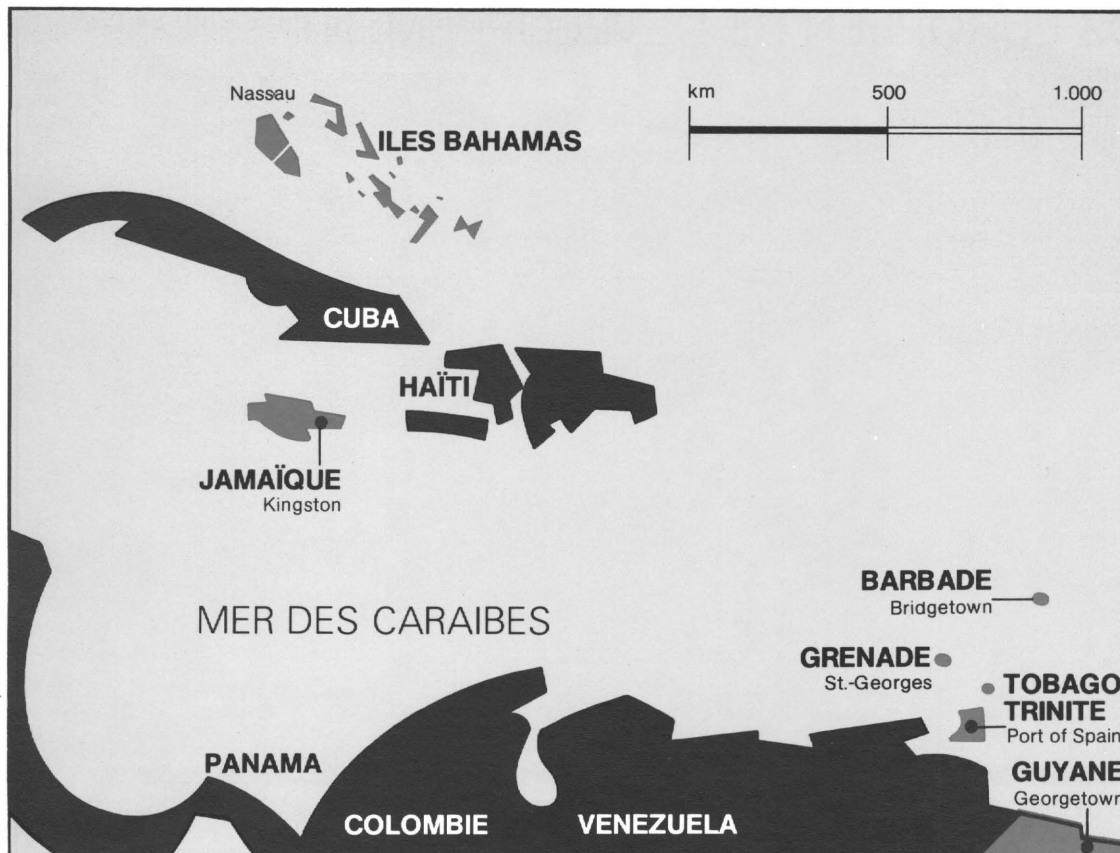
Source : Estimations sur la base des sources suivantes : CEA, Etude des conditions économiques en Afrique, 1970 et 1971 ; publications des N.U. ; F.A.O., Annuaire de la production, 1971 (pour colonne D) ; Statistiques nationales.

- (1) Estimations grossières. Personnes dépendantes de l'agriculture au sens large. Pour la terre arable et boisée, voir C.E.A., Etude 1970, Tableau A/11. Pour Maurice, Swaziland et Zambie, les données se réfèrent à la population rurale, généralement assez proche de la population agricole.
- (2) Proportion de la population entre 15 et 64 ans.
- (3) Inclus terre plantée à cultures permanentes.
- (4) Données se référant à 1970, quoi qu'elles se basent d'habitude sur les derniers recensements démographiques et pourraient par conséquent être parfois sous-estimées.

N.B. Quelques données peuvent être différentes de celles qui paraissent dans le tableau du PNB à cause des sources différentes.



**LES 46 ETATS
SIGNATAIRES
DE LA CONVENTION
DE LOMÉ
28 février 1975**



FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

BILAN DES DECISIONS DE FINANCEMENT TOUS PAYS AU 31.12.1975

en 1000 unités de compte

SECTEURS D'INTERVENTION	FED 1		FED 2		FED 3	
		%		%		%
INDUSTRIALISATION	4.175	0,73	42.302	5,9	52.913	6,2
TOURISME	-	-	24	-	2.038	0,2
PRODUCTION RURALE	94.108	16,49	270.988	37,8	229.408	26,8
PROMOTION COMMERCIALE	-	-	1.445	-	7.163	0,8
TRANSPORT, COMMUNICATIONS	248.390	43,51	236.206	32,9	311.231	36,3
ENSEIGNEMENT, FORMATION	111.043	19,45	65.402	9,1	97.010	11,3
SANTE	50.028	8,46	27.534	3,8	27.535	3,2
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	48.429	8,48	48.106	6,7	53.397	6,2
AIDES EXCEPTIONNELLES	-	-	390	-	30.707	3,6
DIVERS	14.729	2,58	27.530	3,8	45.125	5,3
TOTAL DES DECISIONS	570.902	100	717.504	100	856.527	100
RESERVE	1.028	-	13.432	-	2.223 (4)	-
NON ENCORE ENGAGE	304	-	113	-	50.692	-
TOTAL	572.234 (1)	-	740.049 (2)	-	909.441 (3)	-

REPARTITION DE L'AIDE PAR PAYS AU 31.12.1975

en 1000 uc

PAYS	FED 1	FED 2	FED 3
1. E.A.M.A.			
BURUNDI	5.058	21.745	33.323
CAMEROUN	52.515	55.223	56.014
R.C.A.	17.806	28.232	29.612
CONGO	24.498	22.934	26.207
COTE D'IVOIRE	39.769	59.299	58.891
BENIN	20.674	23.919	26.715
GABON	17.501	20.564	25.625
HAUTE-VOLTA	29.521	31.011	44.500
MADAGASCAR	57.097	69.577	66.561
MALI	42.340	34.304	50.601
MAURICE	-	-	5.096
MAURITANIE	15.432	18.676	26.501
NIGER	31.115	32.010	46.947
RWANDA	5.038	22.537	33.211
SENEGAL	42.867	60.525	65.569
SOMALIE	9.773	27.904	41.333
TCHAD	28.442	33.511	44.749
TOGO	15.518	20.651	27.765
ZAIRE	18.021	73.102	62.512
TOTAL 1	473.282	655.723	771.732
2. PTOM/DOM			
ANTILLES NEERLANDAISES	13.394	17.979	16.798
TER. FR. AFARS ET ISSAS	1.195	1.932	1.689
COMORES	3.392	2.613	3.885
GUADELOUPE	4.483	4.770	5.668
GUYANE	1.905	2.864	2.584
MARTINIQUE	6.788	3.700	4.246
NOUVELLE CALEDONIE	2.167	3.958	2.610
POLYNESIE	4.373	877	2.916
REUNION	8.906	9.312	8.492
ST. PIERRE & MIQUELON	3.042	521	15
SURINAM	16.940	13.253	17.243
WALLIS & FUTUNA	-	625	716
TOTAL 2	66.585	62.403	66.862
ALGERIE	26.028	-	-
NOUVELLE GUINEE	4.117	-	-
TOUS PAYS	890	8.378	17.932
RESERVE	1.028	13.432	(4) 2.223
NON ENCORE ENGAGE	304	113	50.692
TOTAL 3	32.367	21.923	70.847
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)	(1) 572.234	(2) 740.049	(3) 909.441

- (1) FED 1 : 9.016.000 u.c. transférés au 2ème FED.
 (2) FED 2 : 1.033.000 u.c. = intégration des amortissements et intérêts sur prêts spéciaux encaissés par la BEI.
 (3) FED 3 : 4.441.000 u.c. = intégration des amortissements et intérêts sur prêts spéciaux encaissés par la BEI.
 5.000.000 u.c. = augmentation à l'occasion de l'accession de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé (1.6.73).
 (4) Solde non encore utilisé des crédits globaux engagés pour le financement d'actions de coopération technique générale et de coopération technique liée, d'actions d'aide à la commercialisation et de promotion des ventes.

**COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Direction générale "Information"
Division "Développement et Coopération"
200, rue de la Loi
B-1049 BRUXELLES
Tél. 735.00.40

EN HAUTE-VOLTA
Délégation de la Commission
B.P. 352
Ouagadougou
Tél. 3360 et 3361

Imprimé en Belgique par la S.A. Van In, Lier.
Photo-compo Fotosetting Evenepoel, Edegem.
Photographies : AAA-Photo, Paris